



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

# Construire l'économie de demain

Note au préformateur

Juin 2024



**SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie**

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfec](https://www.instagram.com/spfec)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ [economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)

**Éditrice responsable :**

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

# Table des matières

Construire l'économie de demain .....	5
Chiffres clés de l'économie belge .....	6
Données, connaissances et expertise comme base .....	8
La politique européenne comme navigateur .....	10
Meilleure résilience de notre économie .....	12
1. Soutenir l'autonomie stratégique ouverte et la compétitivité de notre pays .....	12
2. S'engager en faveur de la sécurité économique et protéger la position commerciale .....	12
3. Mettre en œuvre la politique du marché intérieur au niveau belge afin de promouvoir la réindustrialisation .....	14
4. Renforcer la gestion aux risques grâce à l'élaboration d'une politique de crise performante et adéquate .....	14
Renforcement des industries de réseau et des secteurs stratégiques .....	17
1. Un système énergétique durable, fiable et abordable, tourné vers l'avenir .....	17
2. Un réseau de télécommunications performant pour l'économie numérique .....	23
3. Modernisation du secteur postal .....	26
4. Secteurs industriels stratégiques .....	27
Un modèle d'avenir stable et compétitif pour les entreprises et PME .....	29
1. Attention pour les PME et les indépendants .....	29
2. L'économie circulaire comme modèle économique .....	30
3. Un cadre juridique clair .....	31
4. Place à l'innovation .....	33
5. Marchés publics .....	35
Protection des consommateurs et transition juste et inclusive .....	37
1. Un consommateur conscient .....	37
2. Prix abordables .....	38
3. (Accès aux) services financiers .....	38
4. Surveillance du marché .....	39



## Construire l'économie de demain

Notre société est en constante évolution. Les citoyens, les consommateurs, les entreprises et les autorités sont confrontés à de nombreux défis, tels que les technologies émergentes comme l'intelligence artificielle, les enjeux climatiques et des questions sociétales. Bien que la croissance semble se consolider, il faut construire une **économie résiliente** en ne perdant pas de vue la sécurité. Impulsée par les initiatives européennes, une vision de la réindustrialisation doit également être développée au niveau belge. En outre, la sécurité économique et l'autonomie stratégique ouverte sont des concepts clés dans la définition d'une politique commerciale. La résilience sociétale, y compris la politique de crise opérationnelle, doit également être renforcée.

La « green & digital transition » constitue à la fois une opportunité et une nécessité pour notre économie, nos entreprises et nos citoyens. Cette transition nécessite des **industries de réseau** solides, avec entre autre une vision énergétique claire et consistante et une politique axée sur l'économie numérique.

Les entreprises doivent être soutenues dans cette société en mutation. Un **modèle d'avenir stable et compétitif** est important pour les grandes entreprises comme pour les PME. L'économie circulaire doit devenir un leitmotiv. Les entreprises belges doivent pouvoir bénéficier d'un climat entrepreneurial favorable qui consolide leur **compétitivité**, basé sur la stabilité et la sécurité, afin d'investir.

La **transition** doit être non seulement **durable et numérique, mais aussi juste** et inclusive. Il ne faut pas perdre de vue les citoyens et les consommateurs les plus vulnérables dans la transition vers un monde plus vert et plus numérique. Le volet social forme un troisième pilier essentiel, transformant la double transition en triple transition. Il est important que les **consommateurs soient conscients** de leurs droits et qu'ils puissent bénéficier de produits et de services abordables et sûrs.

Le SPF Economie dispose d'outils fondamentaux pour construire l'économie de demain, et est dès lors un acteur-clé. Sur la base de nos connaissances, de notre expertise et de nos contacts avec les parties prenantes et la société civile, nous avons dressé un aperçu des principaux défis et opportunités stratégiques pour le futur gouvernement en lien avec les compétences du SPF Economie.

Le SPF Economie reste à disposition pour expliquer davantage ces priorités stratégiques et fournir de plus amples informations.

*Sur la base de nos connaissances, de notre expertise et de nos contacts avec les parties prenantes et la société civile, nous avons dressé un aperçu des principaux défis et opportunités stratégiques pour le futur gouvernement en lien avec les compétences du SPF Economie.*

## Chiffres clés de l'économie belge

Disposer de l'information nécessaire, de données probantes et de la connaissance des secteurs est essentiel pour soutenir la prise de décision politique. Le SPF Economie assure un suivi de la situation de l'économie belge via la diffusion d'indicateurs et d'analyses économiques<sup>1</sup> à court, moyen et long terme.

Selon l'Institut des comptes nationaux (ICN), le rythme de **croissance du PIB** a ralenti en Belgique, passant de 3 % en 2022 à 1,4 % en 2023. La **demande intérieure hors stocks** a été le moteur de la croissance économique tout comme en 2022. Toutes ses composantes ont soutenu la croissance du PIB à l'exception des **investissements en logements**, lesquels continuent de pâtir d'une combinaison de facteurs (taux d'intérêt, prix des matériaux de construction et coût de la main d'œuvre élevés). A l'inverse, les **investissements des entreprises** se sont montrés particulièrement dynamiques en dépit d'un contexte de remontée des taux d'intérêt. Selon la Banque nationale de Belgique (BNB), les entreprises ont pu financer en interne leur projets d'investissements à la suite de « marges bénéficiaires historiquement élevées et de positions de liquidité saines avant 2022 ». En revanche, les **exportations nettes** ont amputé la croissance du PIB en 2023, ce qui contraste par rapport aux années précédentes.

**La Commission européenne** envisage dans ses prévisions de printemps une croissance économique belge de 1,3 % en 2024 et de 1,4 % en 2025.

Fin 2022, notre pays comptait 1 141 700 **PME** employant moins de 250 personnes, soit 99,9 % du nombre total d'entreprises. 96,9 % d'entre elles emploient moins de 10 travailleurs, une majorité écrasante d'entreprises n'employant aucun salarié (82,4 %). Les PME représentent 59 % du PIB.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation, publié mensuellement par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie (ci-après, Statbel), **l'inflation**, mesurée à l'aide de l'indice des prix à la consommation, a ralenti à 4,1 % en 2023, après avoir culminé à 9,6 % en 2022. L'observatoire des prix du SPF Economie note effectivement un ralentissement prononcé de l'inflation en raison de la chute des prix de l'énergie. Les prix des produits alimentaires, des services et des biens industriels ont continué par contre d'augmenter par rapport à 2022. Selon le Bureau fédéral du Plan<sup>2</sup>, l'inflation devrait poursuivre son ralentissement en 2024 (3,1 %) et 2025 (2,0 %).

---

1 Ainsi, diverses analyses sont réalisées afin d'appréhender au mieux le fonctionnement de notre économie telles qu'une [note conjoncturelle](#) trimestrielle, un [tableau de bord de la compétitivité](#) et un monitoring des secteurs ([panorama sectoriel](#), [screening horizontal des secteurs](#) et diverses [analyses sectorielles](#)).

2 [https://www.plan.be/databases/17-fr-indice\\_des\\_prix\\_a\\_la\\_consommation\\_previsions\\_d\\_inflation](https://www.plan.be/databases/17-fr-indice_des_prix_a_la_consommation_previsions_d_inflation), 4 juin 2024.

Après avoir atteint 71,9 % en 2022, le taux d'emploi des 20-64 ans (mesuré par Statbel, sur la base des données collectées dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail – EFT) a crû de 0,2 p.p. pour s'établir à 72,1 % en 2023 (objectif fixé par le gouvernement sortant de 80 % en 2030). Ce taux demeure toutefois inférieur à celui de nos trois pays voisins de référence (France, Allemagne et Pays-Bas). Il est donc crucial d'améliorer les compétences pour relever les défis associés aux pénuries de main d'œuvre et à la transformation de l'économie.

## Chiffres clés

Pourcentages de variation en volume - sauf indication contraire	2022	2023	2024	2025
Produit intérieur brut	3,0	1,4	1,4	1,3
Indice national des prix à la consommation	9,6	4,1	2,8	1,8
Taux d'emploi (concept UE 2020 (20-64 ans ; définition EFT)) (%)	71,9	72,1	72,4	72,7

Source : Statbel, Bureau fédéral du Plan ([Budget économique 2024 - Perspectives économiques 2025-2029 de février 2024](#) et [Prévisions d'inflation de juin 2024](#))

# Données, connaissances et expertise comme base

## Sources d'information

Les différentes crises que nos sociétés ont dû traverser (notamment la crise de la Covid-19, le conflit en Ukraine, la crise énergétique), ainsi que les changements structurels en cours (en particulier le changement climatique, la transition énergétique et les évolutions socio-démographiques et économiques), démontrent l'importance de disposer de statistiques publiques et d'analyses fiables et de qualité, lesquelles permettent la mise en œuvre de politiques socio-économiques fondées sur des données probantes (**evidence-informed policymaking**).

Dans une époque caractérisée par une avalanche sans précédent de données et de désinformation, les statistiques publiques jouent un rôle majeur. Elles objectivent les défis de notre société et reflètent les aspirations de nos concitoyens. Pour remplir ses missions, il est primordial que Statbel, en tant que plaque-tournante et facilitateur au sein du système statistique belge, dispose de suf-

*Dans une époque caractérisée par une avalanche sans précédent de données et de désinformation, les statistiques publiques jouent un rôle majeur.*

fisamment de **personnel hautement qualifié**, d'une **infrastructure informatique moderne** et performante et des outils technologiques adéquats.

Par l'intermédiaire des décideurs politiques et des initiatives législatives futures, il sera également nécessaire de garantir à Statbel, ainsi qu'à ses part-

naires des autorités statistiques régionales, un **accès facile aux bases de données administratives** d'autres administrations publiques, une implication en temps opportun des autorités statistiques lors de la création et du développement de nouvelles bases de données, et un accès facilité aux données des acteurs privés à des fins statistiques.

## Analyse et expertise

Le SPF Economie est un centre de connaissances important en matière de données, d'analyse et de recherche. Non seulement Statbel est un grand - voire le plus grand - fournisseur national de données, mais le SPF suit également de près la situation macroéconomique, la compétitivité macro et sectorielle, la conjoncture, les prix et le fonctionnement du marché. Les observatoires sont également essentiels au sein du SPF Economie pour élaborer une politique basée sur les faits.

L'**Observatoire des Prix** du SPF Economie est un levier important pour les politiques des ministres de l'Économie et des Classes moyennes. Les résultats des analyses et études de l'Observatoire des prix permettent de prendre des mesures protectrices éventuelles. Il est donc important de continuer à objectiver le débat sur les prix et les marges et de fournir des instruments afin d'améliorer la transparence, comme l'ont déjà montré les analyses dans le cadre de l'écosystème agroalimentaire.

*Il est donc important de continuer à objectiver le débat sur les prix et les marges et de fournir des instruments afin d'améliorer la transparence.*



L'Observatoire des PME du SPF Economie met à disposition des [données fiables et pertinentes](#) sur les indépendants, les PME et sur différentes formes inclusives d'entrepreneuriat (féminin, d'origine étrangère). Son suivi de la participation des PME aux marchés publics progresse également sur la base des nouvelles statistiques améliorées. Dans le cadre des statistiques sur la compétitivité, il accorde une attention particulière aux données sur les PME.

La Direction générale de l'Energie du SPF Economie fournit des données fiables et pertinentes sur le paysage énergétique belge. Par exemple, elle surveille en permanence la sécurité de l'approvisionnement en électricité, en gaz naturel et en pétrole, recueille et analyse les données énergétiques pour la planification future, et partage les informations pertinentes pour promouvoir une compréhension approfondie du marché de l'énergie. Cela contribue à une compréhension complète du marché de l'énergie et soutient la préparation, la mise en œuvre et le suivi de la politique énergétique.

## PRINCIPALES CONCLUSIONS

**Le gouvernement doit adopter une politique basée sur les faits. Dans ce cadre, les éléments suivants sont indispensables :**

- un personnel qualifié en nombre suffisant dans les services statistiques (entre autres Statbel et l'ICN) ;
- une infrastructure informatique performante ;
- un accès facilité aux données administratives ;
- une capacité d'analyse au sein des services publics ;
- les ressources nécessaires à l'élaboration de politiques qualitatives et étayées et au contrôle de leur respect.

# La politique européenne comme navigateur

Durant la législature 2019 à 2024, l'Union européenne a **adopté de nombreux instruments** (directives, règlements ou décisions) visant notamment à atteindre les objectifs stratégiques de l'Union dans le cadre de la double transition verte et numérique.

La prochaine Commission européenne devra définir une nouvelle politique industrielle européenne et le prochain gouvernement devra le décliner en une stratégie nationale, en concertation avec les Régions. Le SPF Economie peut assumer ce rôle de coordination. Ce rôle, reconnu par l'ensemble des autorités belges, devra être renforcé dans les années à venir afin de maintenir une position belge forte dans les enceintes européennes. Ce rôle permet également d'apporter une solution aux demandes récurrentes des stakeholders. La Commission économique interministérielle (CEI), dont le SPF Economie assure le secrétariat et préside des sous-commissions, est un important organe de concertation dans ce contexte.

En ce qui concerne la politique énergétique européenne, la prochaine Commission veillera strictement à ce que le paquet «Fit for 55», renforcé par les objectifs de REPOWEREU (suppression progressive des combustibles fossiles en provenance de Russie dès que possible), soit transposé et pleinement mis en œuvre dans les délais impartis. Ce n'est qu'à cette condition que les objectifs énergétiques renforcés pour 2030 pourront être atteints, notamment les objectifs contraignants de l'UE concernant la part des énergies renouvelables (42,5 %) et l'efficacité énergétique (réduction de la consommation d'énergie finale de 11,7 %). En outre, de nouveaux objectifs climatiques seront fixés pour 2040, ce qui aura un impact sur les objectifs énergétiques pour cette année-là. La consultation sur l'énergie entre l'État fédéral et les Régions, CONCERE-ENOVER, présidée en permanence par le directeur-général de l'Energie, et dont la Direction générale de l'Energie assure le secrétariat, est donc indispensable à la réussite d'une transposition et d'une mise en œuvre coordonnées des compétences partagées susmentionnées.

*La prochaine Commission européenne devra définir une nouvelle politique industrielle européenne et le prochain gouvernement devra le décliner en une stratégie nationale, en concertation avec les Régions. Le SPF Economie peut assumer ce rôle de coordination.*

Le **Marché intérieur est appelé à se moderniser**. Dans ce contexte, il importera d'évaluer et, le cas échéant, de mettre en œuvre les recommandations du rapport Letta<sup>3</sup> « [Much more than a market](#) » et de l'IMERA4, acte d'urgence et de résilience du marché intérieur. Les recommandations mettent l'accent notamment sur la sécurité économique, l'importance des secteurs stratégiques et le rôle des investissements publics en la matière ainsi que sur la justice et la cohésion sociales.

La **diplomatie économique, numérique et énergétique** qui est menée par l'Union européenne au niveau mondial, soit dans le cadre d'enceintes multilatérales (comme l'OMC, les Nations Unies, ...), soit dans le cadre de partenariats bilatéraux, couvre de nombreux sujets stratégiques : sécurité, droits humains, durabilité, fiscalité, économie, environnement, compétences numériques, etc. Le SPF Economie participe activement aux négociations et à la préparation des positions belges. **Il est important de relayer les intérêts économiques dans les dossiers transversaux**. Cette concertation avec les partenaires fédéraux et régionaux doit être maintenue et renforcée.

## PRINCIPALES CONCLUSIONS

**La politique européenne sert de fil conducteur à la politique belge.**

- La Belgique doit jouer un rôle crucial au sein du marché intérieur européen. Les intérêts belges doivent être défendus dans ce cadre.
- Les structures de concertation entre les niveaux fédéral et régional sont cruciales pour parvenir à une position belge soutenue.
- Il est important de défendre les intérêts nationaux à l'échelle européenne et internationale. Il est nécessaire d'être représenté dans les principaux organes de négociation.

3 En juin 2023, le Conseil européen a chargé les présidences espagnole et belge de préparer le débat politique de la prochaine législature européenne et d'y contribuer grâce à un rapport de haut niveau sur l'avenir du marché intérieur. M. Letta a été nommé comme rapporteur indépendant. Le 18 avril 2024, il a remis le rapport indépendant intitulé « Much more than a Market » aux dirigeants européens. Ce rapport contient des recommandations sur la manière dont le marché intérieur peut être renforcé afin de garantir un avenir durable et prospère à tous les citoyens de l'UE.

4 Internal Market Emergency and Resilience Act. Le règlement IMERA, quant à lui, vise à anticiper les conséquences des crises futures, à s'y préparer et à y répondre. D'autre part, ce règlement prévoit également une surveillance continue des nouvelles crises éventuelles, une phase de vigilance ou d'urgence lorsqu'une menace devient manifeste, ainsi que des structures permettant aux États membres de coordonner leur réponse. Il fournit un cadre pour la planification des mesures d'urgence : il assure la mise en place de protocoles de crise, de formations et de simulations, ainsi que d'un système permettant de détecter rapidement tout incident susceptible de perturber le fonctionnement du marché intérieur.

# Meilleure résilience de notre économie

L'économie mondiale a subi des chocs importants ces dernières années tandis que de grands bouleversements ont eu lieu (par exemple au niveau du numérique et de l'innovation, mais aussi du climat et de la démographie). Les récentes crises ont révélé quelques faiblesses de notre économie et souligné l'importance d'une économie forte et résiliente. Notre pays a tiré les leçons du passé et a appris à anticiper et à se préparer.

## 1. Soutenir l'autonomie stratégique ouverte et la compétitivité de notre pays

Dans le paysage complexe de la géopolitique contemporaine, l'**autonomie stratégique ouverte** est un élément fondamental de la souveraineté et de la capacité à agir de manière indépendante sur la scène internationale de notre pays. Il est essentiel **de mesurer et d'évaluer**, pour différents secteurs stratégiques, la dépendance économique de la Belgique vis-à-vis d'autres pays, notamment, ceux hors de l'Union européenne (UE). Une approche coordonnée s'impose en vue de renforcer l'autonomie stratégique ouverte, d'adopter des technologies propres, de stimuler l'innovation et sa diffusion et de favoriser des écosystèmes performants.

A ce sujet, le **Critical Raw Materials Act (CRMA)** vient d'être approuvé au niveau européen afin d'assurer aux pays de l'Union européenne de pouvoir disposer des matières premières indispensables aux défis fondamentaux des années à venir (transitions verte et numérique, tensions géopolitiques, réindustrialisation, etc.). La mise en œuvre du CRMA mais aussi de l'IMERA (voir plus haut) en Belgique est primordiale pour les entreprises belges<sup>5</sup>.

*Une approche coordonnée s'impose en vue de renforcer l'autonomie stratégique ouverte, d'adopter des technologies propres, de stimuler l'innovation et sa diffusion et de favoriser des écosystèmes performants.*

## 2. S'engager en faveur de la sécurité économique et protéger la position commerciale

Le screening des investissements étrangers en Belgique (« **Inbound screening** ») joue un rôle clé pour la sécurité économique : il faut faire en sorte que le mécanisme mis en place et soutenu au niveau politique soit efficace et fonctionnel, afin de défendre les intérêts stratégiques de l'UE et de la Belgique en particulier. Quant au screening des investissements stratégiques à l'étranger (« **Outbound screening** »), qui n'en est qu'au stade de projet actuellement, il importe d'envisager un

<sup>5</sup> L'une des pistes à suivre est celle de partenariats stratégiques avec les pays tiers, négociés au niveau de l'UE.

mécanisme efficace et fonctionnel, qui permette de protéger au mieux les intérêts stratégiques et l'innovation européenne et belge.

Le nouveau mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières (**MACF**) aura également un rôle à jouer. Ce système doit empêcher les entreprises de délocaliser leurs activités à forte intensité de carbone en dehors de l'UE et aura un impact sur la protection de nos activités économiques locales.

Mener une **politique commerciale** tant défensive qu'offensive en tenant compte de notre propre paysage économique et des nouveaux défis (par ex. le changement climatique et l'économie circulaire, mais aussi l'intelligence artificielle et le secteur numérique) est essentiel pour une économie forte. Dans ce cadre aussi, mesurer, c'est savoir : **les analyses de nos intérêts économiques sont réalisées en amont ainsi qu'en aval des négociations**. Sur la base des chiffres fournis, les fédérations sectorielles concernées sont impliquées et les positions belges pourront être mieux étayées. La valeur ajoutée de ces activités du SPF Economie est reconnue et importante dans le cadre des négociations commerciales menées tant au niveau belge, qu'européen ou international. Dans ce cadre, il y a lieu de noter également que toutes les procédures de défense commerciale (antidumping, antisubventions et sauvegardes) menées par la Commission sont suivies de près par le SPF Economie en sa qualité d'autorité nationale compétente en la matière. Son rôle consiste principalement à aider le ministre fédéral de l'Économie à prendre position lorsqu'une mesure de défense commerciale est soumise à l'approbation des États membres. Le ministre décide sur base d'une proposition du département. Cette proposition est élaborée à partir de l'analyse des informations, des demandes et/ou des contributions reçues des différentes parties concernées.

Les **autorisations** (y compris pour les biens culturels) sont un important instrument de contrôle du commerce extérieur. La **modernisation** et la révision de la **législation relative aux autorisations** (loi de 1962), qui ont déjà commencé, doivent être poursuivies.

Il faut continuer à suivre l'application des mesures restrictives européennes (sanctions), et plus particulièrement la mise en œuvre des sanctions concernant les **diamants** russes. La Belgique joue un rôle central dans le système de certification international du G7. Il importe dès lors de mettre en place une structure adéquate pour mener cette mission à bien.

Enfin, il faudra également renforcer **la lutte contre la fraude économique, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**.

*Mener une politique commerciale tant défensive qu'offensive en tenant compte de notre propre paysage économique et des nouveaux défis (par ex. le changement climatique et l'économie circulaire, mais aussi l'intelligence artificielle et le secteur numérique) est essentiel pour une économie forte.*

### 3. Mettre en œuvre la politique du marché intérieur au niveau belge afin de promouvoir la réindustrialisation

La politique du marché intérieur forme un levier pour le financement des objectifs stratégiques et plusieurs instruments sont à disposition : IPCEI, politique des aides d'État, plans d'investissement et positionnement des secteurs stratégiques, marchés publics, ...

La politique industrielle européenne est à nouveau à l'agenda. Une **vision fédérale de la politique de réindustrialisation**, accordant la priorité à la croissance des entreprises belges, doit y contribuer. Le rapport Letta ouvre en effet la voie à une nouvelle vision de la politique industrielle. Une politique qui pourra également être menée par les compétences qui se trouvent au niveau fédéral.

Les **projets importants d'Intérêt européen commun**, ou **IPCEI**, continueront à être utilisés dans les années à venir, notamment sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne, dans le cadre de la **réindustrialisation européenne** pour des secteurs visant à augmenter l'autonomie stratégique de l'Union européenne et/ou contribuer à une économie neutre en carbone. Il importe d'être suffisamment proactif pour que les industries belges de pointe puissent participer à ces **plateformes d'innovation**.

*La politique industrielle européenne est à nouveau à l'agenda. Une vision fédérale de la politique de réindustrialisation, accordant la priorité à la croissance des entreprises belges, doit y contribuer.*

### 4. Renforcer la gestion aux risques grâce à l'élaboration d'une politique de crise performante et adéquate

Il est important de tirer les enseignements des crises précédentes et de prendre les mesures qui contribueront à la résilience de l'économie dans l'hypothèse où de telles crises se produiraient à nouveau. Un monitoring est essentiel pour disposer d'outils permettant de détecter les signaux précurseurs, plutôt que de réagir une fois la crise avérée. Il faut donc faciliter l'accès aux bases de données pour développer, en continu et proactivement, une capacité de traitement des données, produire de nouvelles statistiques/données portant sur certains secteurs (notamment au niveau agroalimentaire), ainsi que pour mettre en place rapidement des enquêtes spécifiques éventuelles, à la demande des décideurs politiques.

*Il est important de tirer les enseignements des crises précédentes et de prendre les mesures qui contribueront à la résilience de l'économie dans l'hypothèse où de telles crises se produiraient à nouveau.*

En coopération avec ses partenaires institutionnels et le Centre de crise national (NCCN), le SPF Economie a participé à l'**évaluation belge des risques nationaux** (BNRA) en vue d'identifier les principaux risques pour la stabilité du paysage belge, continue à développer la gestion opérationnelle de crise dans ses domaines d'expertise et contribue au renforcement de la résilience sociétale, en élaborant des plans sectoriels de résilience nationale [Belgian National Resilience Plan (BNRP)].

Deux secteurs méritent une attention particulière dans le cadre de la préparation aux risques : l'énergie et le secteur agroalimentaire.

## Énergie

Le SPF Economie remplit le rôle d'autorité sectorielle pour la **politique de crise énergétique**, la protection des infrastructures critiques et fournisseurs des services essentiels dans le secteur de l'énergie, pour l'instant, principalement concentré sur les incidents à court terme et les interruptions temporaires de l'approvisionnement énergétique. Compte tenu de l'évolution du paysage énergétique et des défis tels que l'incertitude géopolitique et le changement climatique, cette politique doit être développée autour de trois axes.

1. L'actuelle politique de crise doit être élargie afin de répondre également aux **situations complexes et de longue durée**. Dans ce contexte, des stratégies doivent être élaborées pour anticiper et gérer les crises de longue durée. En outre, le système énergétique belge doit être préparé pour les conflits de longue durée, en mettant l'accent si nécessaire, non plus sur le marché, mais sur la sécurité nationale. Cette transition doit être bien préparée en coopération avec les exploitants et les services de sécurité, en incluant des consignes claires lorsque ces procédures s'appliquent.
2. Nous devons assurer que la politique de crise reste « **fit for purpose** ». Une politique de crise efficace doit être **testée et mise à jour en permanence** pour s'assurer qu'elle réponde de manière appropriée aux menaces nouvelles et émergentes.
3. Les nouveaux projets énergétiques qui jouent potentiellement un rôle essentiel doivent être informés en temps utile et correctement des exigences supplémentaires en matière de sécurité. Ces projets peuvent ainsi appliquer activement le « **principe security-by-design** » afin de se préparer au mieux aux menaces, tout comme d'autres fournisseurs de services essentiels dans le secteur énergétique doivent déjà le faire aujourd'hui. Une analyse complète des prestataires existants et nouveaux est nécessaire pour définir les exigences en matière de sécurité. Ces exigences supplémentaires comprennent non seulement l'utilisation de processus et produits suffisamment fiables dans les infrastructures existantes et nouvelles, mais aussi la localisation des centres de contrôle et même la propriété des prestataires essentiels. Informer au préalable les promoteurs de projets énergétiques de ces exigences en matière de sécurité doit permettre de limiter autant que possible le coût pour la société.

## Secteur agroalimentaire et eau

La filière agroalimentaire représente un écosystème économique indispensable à la survie de la population et à l'autonomie stratégique de la Belgique. Cette caractérisation justifie pleinement un traitement et une gestion spécifiques en cas de crise ou face à des scénarios de résilience civile. Conscient du rôle vital que joue le secteur agroalimentaire<sup>6</sup>, le gouvernement devra **désigner l'autorité sectorielle** dotée d'un service d'inspection et lui donner les moyens humains et budgétaires afin d'assurer les missions prévues par les directives dites NIS 2 et CER. Cette autorité sectorielle aura également pour mission de gérer les crises ou les scénarios de résilience civile pour ce secteur et devra régulièrement faire rapport aux ministres concernés ainsi qu'au NCCN et au Centre pour la Cybersécurité Belgique.

### PRINCIPALES CONCLUSIONS

**Les récentes crises ont révélé les faiblesses de notre économie et souligné l'importance d'une économie forte et résiliente.**

- Il est nécessaire de mesurer et d'évaluer l'autonomie stratégique, liée à la bonne implémentation du CRMA.
- La politique commerciale et la sécurité économique vont de pair. Un screening des investissements étrangers et l'octroi des autorisations sont des instruments importants.
- Une vision fédérale sur la réindustrialisation est indispensable pour renforcer le marché intérieur.
- Les IPCEI jouent un rôle essentiel en termes d'innovation.
- La politique de crise doit être renforcée.
  - L'accès aux données à des fins statistiques doit être facilité, afin de monitorer en continu et d'agir de manière ciblée en cas de crise.
  - En ce qui concerne le secteur énergétique en particulier, il faut développer une stratégie visant à anticiper et à gérer les crises à long terme, dans laquelle le principe security-by-design est central.
  - Il faut désigner l'autorité sectorielle pour le secteur agroalimentaire.

<sup>6</sup> Au niveau européen, le secteur « food » est visé par deux directives, l'une portant sur la **cybersécurité** (2022/2555, « NIS 2 ») et l'autre portant sur la **résilience des entités critiques** (2022/2557, « CER »). Le SPF Economie a été invité par le NCCN à coordonner successivement l'élaboration d'un projet de plan d'urgence (« Food Crisis Plan ») et un projet de plan de résilience nationale en matière d'**approvisionnement alimentaire durable** et à long terme pour la Belgique (« Belgian National Resilience Plan Food & Water »).



# Renforcement des industries de réseau et des secteurs stratégiques

Les investissements publics sont un important levier pour le développement de l'économie. En outre, ils constituent un catalyseur pour l'innovation, la durabilité et la numérisation. Le Comité d'étude sur les investissements publics a souligné l'importance que le nouveau gouvernement définisse des **visions stratégiques et des critères de décision** pour les investissements dans chaque domaine politique et rende compte, à la fin de son mandat, des réalisations et du respect de ces visions et critères. La **poursuite de l'actuel Plan de Reprise et de Résilience et du Plan de Redémarrage et de Transition**, qui se concentrent sur les secteurs les plus stratégiques et les industries de réseau, est importante à cet égard.

Sur la base d'une vision stratégique, un plan d'action concret doit être élaboré pour les investissements, entre autres dans les industries de réseau<sup>7</sup>, pour favoriser la transition de notre économie. Ces secteurs (comme l'énergie et les télécommunications) ne sont pas seulement essentiels pour le tissu économique, ils constituent également un important facteur en matière d'emploi.

*Sur la base d'une vision stratégique, un plan d'action concret doit être élaboré pour les investissements, entre autres dans les industries de réseau, pour favoriser la transition de notre économie.*

## 1. Un système énergétique durable, fiable et abordable, tourné vers l'avenir

La transition vers un système énergétique pauvre en carbone d'ici 2050 exige une importante transition simultanée dans les différents secteurs énergétiques et économiques. Il faut se concentrer sur des mesures efficaces pour promouvoir les nouvelles technologies ainsi que pour accompagner le démantèlement ou la réforme des secteurs actuels. Dans ce cadre, les infrastructures nécessaires devront être développées et/ou réutilisées les éléments existants dans la mesure du possible.

Dans cette optique, l'**importance du Plan national Energie et Climat (PNEC)**, qui a justement pour ambition de fournir une vision cohérente de la politique énergétique et des secteurs connexes, devrait être renforcée dans les futures versions. Il deviendra ainsi un instrument politique offrant à long terme un cadre sûr pour les autorités et le secteur privé.

Il est important que la poursuite du développement de la transition énergétique soit basée sur une politique fondée sur les données. Le SPF Economie joue un rôle crucial dans le **contrôle continu de la sécurité d'approvisionnement**. Il surveille en permanence la sécurité de l'approvisionnement en électricité, en gaz naturel et en pétrole, recueille et analyse les données énergétiques pour la

<sup>7</sup> Le rapport Letta identifie aussi 3 grands chantiers : les marchés financiers, le secteur énergétique et les télécommunications.

planification future et partage les informations pertinentes afin de promouvoir une compréhension approfondie du marché de l'énergie. Il surveille également les progrès réalisés par rapport aux objectifs européens et participe activement au suivi de la transition énergétique.

Les **études prospectives** constituent l'un des outils importants utilisés par le SPF Economie pour garantir la sécurité d'approvisionnement future. Ces études sont réalisées tous les quatre ans en collaboration avec différents partenaires et portent sur une période d'au moins dix ans. L'objectif de ces études est d'identifier et de traiter les problèmes potentiels de sécurité d'approvisionnement dans le système énergétique belge. Les études prospectives fournissent une base pour évaluer les différents aspects du système énergétique et les adapter si nécessaire. **Il est important que le nouveau gouvernement s'attache à développer une vision énergétique multivectorielle. Cette vision doit se concentrer sur une approche intégrée des différents systèmes et sources énergétiques afin de garantir un avenir énergétique durable.** Une étude intégrée permettra au SPF Economie de développer un outil de suivi de cette vision.

## Sécurité d'approvisionnement

Au cours de la précédente législature, la sécurité d'approvisionnement a été plus que jamais au cœur de la politique énergétique belge, principalement en raison de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. En réaction, il a été décidé de prolonger de 10 ans la **capacité de production de Doel 4 et Tihange 3** afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement à l'avenir. Les accords nécessaires ont été conclus avec Engie<sup>8</sup>. La mise en œuvre rapide de ces accords est cruciale pour le scénario dit « flex-LTO », dans lequel les centrales peuvent être reconnectées au réseau à partir du 1er novembre 2025. Si le futur gouvernement souhaite modifier la loi sur la sortie du nucléaire, l'accord avec Engie et la décision de la Commission européenne dans le cadre du dossier des aides d'État devraient toujours être pris en compte.

Pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité, le mécanisme de rémunération des capacités (CRM) est nécessaire pour garantir l'approvisionnement pendant au moins les dix prochaines années. Ce mécanisme doit être surveillé en permanence et adapté à l'évolution du paysage énergétique. Pour que la sécurité de l'approvisionnement en électricité continue à être garantie, il est essentiel de promouvoir la **flexibilité**, y compris la gestion active de la demande, dans le cadre européen (à savoir la directive EDM et les codes de réseau correspondants). En outre, un suivi continu du marché est nécessaire. La mise en œuvre et l'amélioration continue de la gestion de la relation client jouent ici un rôle crucial. Un plan d'urgence pour le gaz naturel, comme c'était déjà le cas pour l'électricité, a été préparé et approuvé.

La sécurité d'approvisionnement fait également l'objet d'un suivi pour le gaz naturel. Bien qu'il n'y ait aucun CRM pour le marché du gaz naturel, le SPF Economie surveille aussi bien les capacités d'importation et de transit que les prix. Il veille également au respect des normes européennes pour l'approvisionnement des **consommateurs protégés**. L'objectif est d'optimiser les rapports annuels des fournisseurs et affréteurs pertinents. Dans ce contexte, des préparatifs ont également été effectués en vue de modifications législatives visant à désigner Fluxys comme expéditeur d'urgence en cas de problèmes d'approvisionnement en gaz et à répondre aux exigences européennes en matière d'approvisionnement des clients protégés, d'objectifs de stockage de gaz et de demandes de solidarité vers et en provenance des pays voisins.

Il s'agit également d'assurer la sécurité d'approvisionnement en pétrole brut et en produits pétroliers, notamment pour garantir la compétitivité de l'industrie pétrochimique et de permettre une

---

<sup>8</sup> Voir les pages suivantes.

transition optimale des carburants fossiles vers d'autres types d'énergie pour l'approvisionnement du secteur du transport. Dans la même ligne de cette transition énergétique, la mise en place d'un **cadre légal permettant le développement de nouveaux carburants** pour le secteur du transport, en garantissant un prix raisonnable et une qualité optimale pour le consommateur sera importante, ainsi que le remplacement des carburants fossiles et notamment son impact sur les finances de l'État en raison de la diminution des rentrées d'accises sur les carburants fossiles.

## Déploiement accéléré de la transition énergétique

L'Europe a pour objectif de devenir climatiquement neutre d'ici 2050, entre autres en passant à un système énergétique décarboné. Cette transition énergétique va aussi de pair avec la volonté de réduire notre dépendance aux combustibles fossiles russes. Au niveau national, les **axes suivants** doivent être développés davantage par le prochain gouvernement fédéral.

- **L'énergie éolienne offshore** joue un rôle essentiel dans la transition énergétique. En produisant minimum 3,15 et maximum 3,5 GW en plus dans la Zone Princesse Élisabeth (PEZ), il est possible d'atteindre les 5,4 à 5,8 GW d'énergie éolienne offshore prévus d'ici 2030 au plus tard. Afin d'attribuer la construction et l'exploitation des installations offshore supplémentaires, le gouvernement fédéral doit organiser une procédure de mise en concurrence (« tender »). Le tender pour le lot 1 (700 MW) sera lancé fin octobre 2024 et attribué fin 2025. Le tender pour les lots 2 et 3 (1400 MW chacun) sera lancé en 2026. Le lauréat du tender recevra l'autorisation et les permis nécessaires pour construire et exploiter des installations offshore destinées à la production d'électricité via des sources d'énergie renouvelables.

Afin d'augmenter la capacité éolienne offshore à long terme, il faut analyser le « repowering » de la zone orientale déjà existante. Ce repowering, combiné à une expansion spatiale de cette zone et au développement du solaire flottant, peut contribuer de manière significative au développement de 8 GW en mer du Nord belge. Un élément crucial du repowering est de veiller à ce que le déclin de la production dans la phase de transition soit limité au minimum afin de ne pas compromettre la sécurité d'approvisionnement. Les décisions de principe sur l'organisation de ce repowering doivent être prises au cours de la prochaine législature. En outre, la Belgique devrait jouer un rôle de pionnier dans la « Greater North Sea Basin Initiative », une initiative régionale récemment lancée sur l'utilisation polyvalente de la mer du Nord.

- Outre l'efficacité énergétique et l'utilisation directe d'électricité provenant de sources renouvelables, l'**hydrogène** jouera également un rôle important dans le futur système énergétique. L'hydrogène peut être produit de manière durable et, outre sa polyvalence, il présente l'avantage de n'émettre aucun gaz à effet de serre lors de son utilisation. En 2022, l'administration fédérale a lancé sa première stratégie pour l'hydrogène et l'a déjà largement mise en œuvre au travers de la loi sur l'hydrogène ou par l'intermédiaire de plusieurs mécanismes de soutien financier. Le développement d'un marché durable de l'hydrogène devra encore être soutenu afin d'exploiter pleinement le potentiel de l'hydrogène au sein de la transition énergétique, sans perdre de vue la sécurité (par ex. le transport par pipeline). L'implémentation des récentes réglementations européennes en Belgique est nécessaire lors de la prochaine législature.
- La mise en œuvre accélérée de la transition énergétique implique également des **changements considérables dans le développement du réseau** et deviendra une priorité importante pour le prochain gouvernement. Notre interconnexion avec les pays partenaires stratégiques devra par exemple être renforcée en vue d'importer de grandes quantités d'électricité renouvelable de manière efficace. A cet égard, il faut lever les barrières pratiques et financières existantes aux niveaux bilatéral et européen, ce qui inclut une répartition équitable des coûts et bénéfices entre États membres concernés.

- Une politique cohérente en matière de licences est un autre élément clé pour réaliser en temps voulu les projets nécessaires à la réussite de la transition énergétique. Le nouveau gouvernement doit continuer à donner la priorité à la **numérisation de la politique en matière de licences et à la simplification administrative**.
- En ce qui concerne la législation relative au **fonctionnement du marché**, l'arrêté royal relatif au règlement technique fédéral (AR RTF) se trouve actuellement en phase finale d'approbation, mais il faut encore suivre la procédure de la directive TRIS en notifiant à la Commission européenne. Une révision urgente est requise pour deux raisons : adaptation aux nouvelles exigences techniques des codes de réseau européens et mise à jour de la procédure de gestion de crise pour l'électricité. Un point important pour le gouvernement est l'adaptation en temps voulu de l'AR RTF étant donné le long processus d'adaptation. En outre, en raison de l'introduction du Règlement UE (UE) 2015/1222, certaines dispositions de l'arrêté royal du 20 octobre 2005 relatif à la création et à l'organisation d'un marché belge d'échange de blocs d'énergie, lequel régit le marché énergétique intérieur, sont devenues obsolètes. Bien que certaines parties soient encore pertinentes en complément à la législation européenne, une révision juridique est nécessaire pour que ces dispositions soient conformes aux nouvelles règles européennes.
- Dans le domaine des **énergies renouvelables dans les transports, l'aviation et la navigation maritime**, l'objectif est de créer un cadre juridique national qui transpose les différents règlements et directives européens sur l'intégration des énergies renouvelables dans le secteur des transports terrestres, maritimes et aériens. Cette transposition doit se faire d'ici la mi-2025. Ce cadre légal doit offrir une stabilité pour encourager les investissements à plus long terme et encourager ainsi le développement de nouvelles technologies et de nouveaux carburants alternatifs.

## Mise en œuvre de la décision gouvernementale relative à la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires D4-T3

Comme indiqué ci-dessus, il a été décidé de prolonger la production d'une capacité nucléaire de deux gigawatts, à savoir Doel 4 et Tihange 3, pour une période de 10 ans. Les modifications législatives suivantes ont été apportées :

- la loi du 26 avril 2024 portant la garantie de la sécurité d'approvisionnement dans le domaine de l'énergie et la réforme du secteur de l'énergie nucléaire (1)
- la loi du 26 avril 2024 modifiant la loi du 31 janvier 2003 sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité
- la loi du 26 avril 2024 portant création, organisation et fonctionnement d'un organisme de droit public ayant pour but d'assumer la responsabilité financière de certaines obligations nucléaires
- la loi du 26 avril 2024 portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement du service administratif à comptabilité autonome, dénommé BE-WATT et diverses dispositions relatives à l'échange des informations

Ces modifications ont été apportées, conformément à l'**accord a été conclu entre l'État belge et l'opérateur nucléaire Electrabel**. Celui-ci se compose de quatre volets<sup>9</sup> :

- (1) la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires Doel 4 et Tihange 3 ainsi que les mécanismes de soutien et les modifications structurelles dans ce cadre, dont l'actionnariat de l'État belge dans la joint venture BE-NUC, laquelle devient co-proprétaire de ces centrales nucléaires (89,81 % BE-NUC – 10,19 % Luminus NV) ;
- (2) le transfert de la responsabilité financière de l'exploitant nucléaire pour le stockage à long terme et le stockage définitif des déchets nucléaires, et de la rémunération, y compris la prime de risque ;
- (3) la modification de la surveillance de la position financière de l'exploitant nucléaire et des conditions auxquelles l'exploitant nucléaire devraient répondre, à la lumière du profil de risque modifié en raison du transfert de la responsabilité financière convenu ; et
- (4) les accords en matière d'allocation des risques en cas de changements législatifs.

Le mécanisme de soutien fait actuellement l'objet d'une enquête sur les aides d'État de la part de la Commission européenne.

En raison de ce nouveau cadre, l'**État belge remplit, via BE-WATT, 3 nouveaux rôles** :

■ **le rôle d'actionnaire de la société BE-NUC,**

Cela consiste entre autres au financement des CAPEX et OPEX de BE-NUC, à la gestion des actions et à l'exercice des droits d'actionnaire (par exemple droit de vote à l'assemblée générale, droits de présentation) et au soutien des administrateurs de BE-NUC, qui seront nommés sur proposition de l'État belge.

■ **le rôle de contrepartie dans le contract for difference afin de soutenir les propriétaires des centrales nucléaires de Doel 4 et Tihange 3,**

Cela implique essentiellement l'exécution et la réception des différents paiements vers et depuis BE-NUC (et Luminus). Il s'agit notamment du SDC Loan, des Difference Payments et du Minimum Opex Payment. En outre, dans ce rôle, l'État belge doit également être en mesure de vérifier et, le cas échéant, de contester les différents calculs qui sous-tendent ces paiements.

■ **le rôle de gestionnaire des risques financiers et des paiements reçus de BE-NUC dans le cadre du contract for difference.**

À cette fin, il est possible de développer des produits financiers tels que des accords de partenariat public-privé avec de grands acheteurs industriels et d'autres acteurs du marché.

---

<sup>9</sup> Ces accords ont aussi été ancrés juridiquement par :

- la modification de la loi du 31 janvier 2003 sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire ;
- la création d'une institution de droit public, Hedera, chargée d'assumer la responsabilité financière à long terme des obligations nucléaires et de gérer les montants payés dans le cadre du régime du cap. Cette institution aura aussi la responsabilité qu'exerçait auparavant l'Etat, à savoir gérer les passifs nucléaires ;
- la modification de la loi du 12 juillet 2022 relative aux provisions nucléaires. Il sera ainsi possible de retirer les actifs non européens d'Electrabel de son périmètre. La société mère française ENGIE garantit de conserver au moins 4 milliards d'euros dans Electrabel et octroie une garantie illimitée et non résiliable de la société mère (parent company guarantee) pour les obligations de démantèlement d'Electrabel, le risque de volume dans le cadre du transfert de la responsabilité financière et le remboursement des prêts contractés auprès de Synatom. En outre, un soutien est prévu pour les actionnaires et les seuils légaux pour les décisions relatives au capital ont été abaissés ;
- l'intégration des accords relatif à l'indemnité pour toute éventuelle réglementation future qui aurait un impact négatif sur l'exploitant nucléaire ou les activités nucléaires d'Electrabel.

BE-WATT est un service administratif à comptabilité autonome (SACA) nouvellement créé. Un arrêté royal a été adopté en application de la loi BE-WATT susmentionnée (réserve). **BE-WATT** sera également la contrepartie des contrats de différence pour les parcs éoliens offshore. Bien que cette SACA dispose d'une certaine autonomie, le cadre juridique et l'opérationnalisation de cette organisation se feront dans un premier temps au sein du SPF Economie.

L'organisation nouvellement créée **HEDERA** sera chargée de la gestion et devra investir les montants nécessaires pour générer le rendement souhaité afin de payer les frais de gestion des déchets lorsqu'ils seront dus.

Une autre conséquence de l'accord, lequel ne constitue pas un nouveau rôle pour les autorités, est l'élargissement du champ d'action de la **Commission des Provisions nucléaires (CPN)**. Par le transfert de la responsabilité financière à long terme d'une partie des obligations nucléaires à HEDERA, la CPN doit aussi exercer un contrôle prudentiel sur HEDERA. En outre, la CPN exercera également une surveillance prudentielle sur les engagements nucléaires existants, lesquels seront également gérés par HEDERA. Le transfert de la gestion de ces engagements nucléaires existants à HEDERA doit être réglementé par un arrêté royal, après quoi HEDERA sera également en mesure de superviser les dépenses relatives à ces engagements nucléaires existants. La CPN est hébergée au sein du SPF Economie, dont un certain nombre de collaborateurs travaillent pour la CPN dans le cadre du SLA conclu avec le SPF Economie. En raison du plus grand rôle de la CPN à la suite de la loi du 12 juillet 2022 et de la future modification législative découlant de l'accord, la CPN doit exécuter un plus grand nombre de tâches et une nouvelle organisation s'impose. Autrement dit, la CPN doit disposer de sa propre structure et de son propre personnel, dans le cadre ou non du SLA existant entre le SPF Economie et la CPN.

## Politique nationale pour la gestion à long terme des déchets hautement radioactifs et à vie longue

La première politique de gestion à long terme des déchets hautement radioactifs et/ou à longue vie prévoit un processus décisionnel participatif, transparent et progressif. Le débat public sur cette gestion à long terme qui a eu lieu en 2023 et 2024 est un premier pas dans cette direction. Le prochain gouvernement pourra s'appuyer sur les conclusions de ce débat social et poursuivre le processus décisionnel participatif nécessaire. Entre-temps, comme le recommandent les conclusions du débat social, des initiatives ont été prises avec les Pays-Bas pour explorer la possibilité d'un dépôt multinational partagé pour les déchets nucléaires du Benelux, qu'un prochain gouvernement pourra continuer à développer au niveau bilatéral.

## 2. Un réseau de télécommunications performant pour l'économie numérique

Les défis en matière d'économie numérique sont importants et une infrastructure de télécommunications performante joue un rôle crucial dans ce contexte<sup>10</sup>. La Belgique doit fournir une contribution ambitieuse à la mise en œuvre du programme politique de la décennie numérique 2030, du futur « EU Digital Networks Act » et du programme de financement « Connecting Europe Facility Digital (CEF digital) ». Les réglementations européennes annoncées « Telecom Act/Digital Networks Act » et les futures propositions connexes de la Commission, dont une révision du cadre réglementaire européen, feront l'objet d'un suivi.

*Les défis en matière d'économie numérique sont importants et une infrastructure de télécommunications performante joue un rôle crucial dans ce contexte.*

### Infrastructure

Le renouvellement efficient des infrastructures de télécommunications requerra une implication significative des différents niveaux de l'administration publique. Il s'agira notamment de maintenir l'effort d'éradication des « zones blanches », du déploiement des **VHCN** (very high capacity networks) et de la 5G, à l'aide d'un plan combinant plusieurs actions (subventions, soutien, réglementation, etc.) et plusieurs niveaux institutionnels, une coopération étroite entre le niveau fédéral, les Régions et les villes et communes étant nécessaire.

En coopération avec l'autorité de surveillance (IBPT), le « **Broadband Competence Office (BCO)** » jouera un rôle de coordination et d'harmonisation entre autres lors de la mise en œuvre du Règlement « **Gigabit Infrastructure (GIA)** ». Le GIA prévoit la mise en place d'un **organe de règlement des différends** liés à sa mise en œuvre. Les autorités fédérales mèneront donc les travaux nécessaires à la mise en place de cette entité. Le GIA prévoit par ailleurs la création d'un **label « adapté à la fibre »** pour les nouvelles constructions de logements, dont les conditions de mise en œuvre sont à définir dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement. Ces compétences relèvent pour partie du niveau fédéral et le BCO pourra faciliter les échanges de bonnes pratiques au sein de la Belgique et avec le reste de l'UE.

En outre, pour **renforcer l'écosystème belge des télécommunications**, des actions sont à mener en faveur de la recherche, de l'entrepreneuriat (notamment via le transfert de technologies et l'accès aux marchés publics) et de la performance environnementale (consommation d'énergie, normes de rayonnement) des infrastructures du secteur. Ces actions seront d'autant plus efficaces qu'elles s'appuieront sur une **stratégie anticipant les besoins futurs en matière de connectivité** (horizon 2030-2040-2050), ainsi que les contraintes sur la chaîne de valeur du secteur en Belgique. Des études puis des plans d'action en ce sens sont à réaliser.

<sup>10</sup> European Commission (2024), White Paper: How to master Europe's digital infrastructure needs? <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/white-paper-how-master-europes-digital-infrastructure-needs>



## Mise en place des outils pour la transition numérique

Les nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle et la technologie quantique modifieront notre structure économique. Dans le cadre de la transition numérique et afin d'atteindre les objectifs de la décennie numérique, l'Union européenne a adopté de nombreux instruments. Il s'agit notamment du **règlement sur les services numériques** (DSA), du règlement établissant un cadre européen relatif à une **identité numérique** ainsi qu'aux services de confiance (eIDAS V2), du règlement portant sur la **gouvernance européenne des données** (DGA), du règlement concernant des règles harmonisées portant sur l'équité de l'**accès aux données** et de l'**utilisation des données** (Data Act) et du règlement établissant des règles harmonisées concernant l'**intelligence artificielle** (AI Act).

*Les nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle et la technologie quantique modifieront notre structure économique.*

Ces textes confient en effet de nouvelles missions aux administrations et aux autorités de contrôle. L'exercice efficace de celles-ci nécessitent donc le **développement d'une expertise** ad hoc et la mise en place de nouvelles structures. Il convient également de s'assurer que les **entreprises soient clairement informées et sensibilisées** sur la portée de ces textes afin qu'elles puissent les prendre en compte et en tirer le meilleur profit.

## Digital skills

Le développement de l'activité économique et le soutien au marché de l'emploi impliquent que les entreprises et les citoyens, en général, disposent des **compétences numériques** nécessaires pour assurer leur transformation numérique et intégrer les nouvelles technologies numériques. Ceci implique également la nécessité d'**inclure davantage de femmes et de filles** dans la transformation numérique. Actuellement, seuls 18,9 % des spécialistes des technologies de l'information sont des femmes (données Commission européenne 2023). Cet écart entraîne des pertes économiques considérables et nuit à l'autonomisation générale des femmes. Dans ce contexte, faire se rencontrer les besoins des entreprises en termes de compétences numériques et l'offre en formation au sens large est essentiel. La **collaboration volontaire des différents acteurs publics** (Etat fédéral, Communautés et Régions) et privés (entreprises, établissements d'enseignement tous niveaux confondus, centres de formation, organisateurs de formations numériques non régulières, etc.), dans le respect des compétences respectives de chacun, est primordiale afin d'identifier les bonnes pratiques, de créer des synergies, de rationaliser les moyens et d'éviter les initiatives à double emploi. **Un plan sur l'e-inclusion** pourrait être développé à cette fin.

## Stratégie fédérale en matière d'économie des données

Les données sont au cœur de la transformation numérique. La croissance exponentielle des données générées combinée aux capacités de traitement et au potentiel d'utilisation de celles-ci, ont grandement favorisé le développement d'applications numériques et l'innovation, tous secteurs confondus. Les données sont essentielles pour les start-up et les petites et moyennes entreprises qui souhaitent développer des produits et des services numériques. Elles sont également indispensables pour alimenter des systèmes et des algorithmes basés sur l'intelligence artificielle. Compte tenu de ces enjeux, il conviendra de définir **une stratégie fédérale en matière d'économie des données** qui, tout en tenant compte de la répartition des compétences et des dispositions légales en Belgique ainsi que du cadre réglementaire européen, visera à favoriser de manière responsable et



sûre la disponibilité, le stockage, l'échange, le partage et l'utilisation des données notamment auprès de l'industrie, de la communauté scientifique, de la société civile et de l'administration publique.

## Sécurité numérique

Le 18 octobre 2024, la loi transposant la Directive européenne 2022/2555 du 14 décembre 2022 concernant les mesures destinées à assurer **un niveau élevé commun de cybersécurité** dans l'ensemble de l'Union européenne entrera en vigueur. **Le secteur des fournisseurs de services de confiance qualifiés** est notamment visé par cette législation.

La loi transposant la Directive 2022/2557 CER (Critical Entities Resilience) qui désigne notamment les fournisseurs de **services de confiance** dans le secteur des **entités critiques** entrera également en vigueur le 18 octobre 2024. L'une des principales modifications concerne la création d'un **portefeuille d'identité numérique européen**, lequel permettra à chaque citoyen ou résident européen de s'identifier ou d'attester certaines informations personnelles. En outre, de nouveaux services de confiance comme **la signature électronique à distance qualifiée et le cachet électronique à distance qualifié** verront le jour.

La **supervision des portefeuilles électroniques belges** et la surveillance continue des services de confiance existants et les nouveaux services de confiance, seront des missions pour l'État fédéral. Une offre de **guidance** adéquate ainsi qu'une campagne de **sensibilisation** relative au renforcement des exigences de sécurité destinées aux fournisseurs de services de confiance belges devront permettre de renforcer leur compétitivité grâce notamment à une meilleure connaissance des bonnes pratiques. La révision du règlement eIDAS (EU) 910/2014 induira inéluctablement une croissance de l'utilisation des services de confiance ce qui générera des bénéfices que les prestataires de services de confiance pourront investir afin d'innover dans le secteur et offrir ainsi des services de plus en plus performants et sécurisés.

## Protection des consommateurs dans l'économie numérique

L'**intelligence artificielle** se développe très rapidement. Le « EU Artificial Intelligence Act » et le « Digital Services Act » sont déjà des étapes importantes pour garantir la sécurité des systèmes IA et réduire les risques pour les consommateurs. Néanmoins, il faut vérifier si la législation existante en matière de **protection du consommateur** doit être complétée, et de quelle manière, pour réagir à des **pratiques spécifiques**, comme les dark patterns et la personnalisation des prix, afin de maintenir un niveau élevé de protection des consommateurs.

Un autre phénomène est la publicité sur les médias sociaux. La législation européenne fixe déjà un cadre que les **créateurs de contenu/influenceurs** doivent respecter lorsqu'ils diffusent des messages commerciaux. L'application correcte de cette législation ainsi que la manière dont ces messages commerciaux sont mentionnés restent toutefois un défi. Une approche européenne uniforme est nécessaire pour créer des conditions équitables dans toute l'Union européenne afin d'éviter toute confusion et ambiguïté tant chez les créateurs de contenu/**influenceurs** que chez les consommateurs.

Notre société est également confrontée à l'essor de la technologie quantique. Cette **technologie quantique** s'appuie sur le récent bouleversement de la métrologie, laquelle a vu le remplacement des anciens étalons «physiques» par des étalons «quantiques» fondés sur les constantes fondamentales de la nature, ce qui permet d'obtenir des mesures d'une précision bien supérieure, avec de

nouvelles applications d'une grande portée dans un large éventail de technologies, y compris dans les domaines de la médecine, de la biotechnologie, de la finance et de l'énergie.

La clé pour l'implémentation commerciale de technologies quantiques repose sur la création d'une infrastructure de test et étalonnage adaptée pour garantir la qualité des mesures et leur équivalence au niveau international. Le laboratoire de métrologie, qui dispose d'horloges atomiques (premier capteur quantique) et d'une référence électrique quantique, est la base de connaissance. **Investir dans un laboratoire national de test, caractérisation et étalonnage utilisant des technologies quantiques** améliore non seulement la précision, la fiabilité et la compétitivité des industries belges, mais contribue également au développement durable et répond aux défis sociétaux.

### 3. Modernisation du secteur postal

Le **secteur postal** a connu de grands bouleversements ces dernières années. L'envoi des lettres enregistre un fort déclin tandis que l'e-commerce a connu un essor considérable (66 % du chiffre d'affaires du secteur provient de l'e-commerce en 2023, soit une multiplication par 5 pour atteindre 362 millions d'unités entre 2010 et 2022<sup>11</sup>). Malgré l'évolution considérable de la société, la directive postale européenne n'a plus été adaptée depuis 1997. Un consensus existe entre les États membres pour la réviser à court terme étant donné que le secteur postal joue un rôle qui ne doit pas être sous-estimé au sein de la société, et ce au niveau économique<sup>12</sup>, social<sup>13</sup> et durable.

En vertu de la législation européenne, les consommateurs bénéficient d'un niveau élevé de protection lorsqu'ils **achètent des biens et des services en ligne**, notamment grâce à l'existence du droit de rétractation. Sans porter préjudice à ces droits, il convient de réfléchir à la manière d'encourager les entreprises et les consommateurs à faire des choix plus durables, aussi bien pour la livraison que

*Il convient de réfléchir à la manière d'encourager les entreprises et les consommateurs à faire des choix plus durables, aussi bien pour la livraison que pour le retour des marchandises.*

pour le retour des marchandises, afin de limiter l'impact négatif sur l'environnement. Une étude européenne évaluant notamment l'impact des options de retour plus écologiques sur les droits des consommateurs devra identifier les mesures appropriées.

Enfin, il convient de souligner que les **contrats de gestion conclus avec bpost** expirent respectivement le 31/12/2026 (pour les services d'intérêt économique général) et le 31/12/2028 (pour l'obligation de service universel). Il est important de pouvoir se préparer à temps si ceux-ci doivent être renouvelés. Dans ce cadre, il conviendrait également d'analyser la manière dont les actuels services postaux peuvent être redéfinis, par exemple en tant que bureau de proximité pour aider les personnes en cas de questions ou problèmes numériques. Compte tenu de ces évolutions, le SPF Economie a déjà créé un nouveau service Réglementation postale qui peut conseiller et soutenir le ministre en charge de la Poste dans sa politique, en plus du régulateur du secteur.

11 Communication du Conseil de l'IBPT du 21 novembre 2023 concernant l'observatoire du marché des activités postales en Belgique pour 2022

12 Dans le cas hypothétique d'une absence totale d'infrastructures postales de la part des opérateurs désignés, cela signifierait une baisse médiane de 9,3 % du PIB annuel du pays pour les États membres de l'UE. Source : Analyse PostEurop de UPU : « EU estimation based on the State of the Postal Sector ».

13 1,8 million de personnes travaillent dans le secteur postal dans l'UE. Selon des chiffres de l'IBPT, le secteur comptait 34.329 salariés ayant un emploi fixe en Belgique au 30/06/2022. Source : Communication du Conseil de l'IBPT du 21 novembre 2023 concernant l'observatoire du marché des activités postales en Belgique pour 2022

## 4. Secteurs industriels stratégiques

Le suivi des secteurs industriels stratégiques a perdu de son importance par le passé. Néanmoins, les défis en matière d'autonomie stratégique, de sécurité économique et de compétitivité ont remis l'analyse des secteurs et écosystèmes stratégiques au premier plan. Il est en outre capital de réunir les acteurs des industries de réseau avec les entreprises belges et de promouvoir notre industrie belge à l'étranger. Certains secteurs industriels méritent une attention particulière en raison de leur impact sur l'agilité de notre économie, à la fois directement et indirectement (par exemple les retombées de l'innovation).

*Les défis en matière d'autonomie stratégique, de sécurité économique et de compétitivité ont remis l'analyse des secteurs et écosystèmes stratégiques au premier plan.*

L'industrie de la défense joue un rôle spécifique. Vu les fortes tensions géopolitiques aux frontières de l'Europe, il est primordial de développer et de soutenir la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) en Belgique pour qu'elle puisse solidement et durablement contribuer au renforcement des capacités industrielles de défense de l'Europe et de l'OTAN. Les marchés publics de la défense semblent également être un catalyseur pour l'innovation et le retour économique. L'administration doit faciliter **le déploiement/l'implication de l'industrie belge dans le cadre des besoins en matériaux de défense**. Concrètement, nous pourrons y parvenir en coordonnant davantage la « Defence Industry & Research Strategy » (DIRS), en renforçant la gestion du « National Focal Point » pour le Fonds européen de défense et en développant davantage le partage d'informations dans le cadre des marchés publics de la défense et de l'OTAN.

Le **secteur pharmaceutique** est un secteur important pour l'économie belge en termes de valeur ajoutée, d'emploi, d'innovation et de commerce extérieur. L'Observatoire du secteur pharmaceutique analyse et évalue la compétitivité du secteur. Il est indispensable de donner suite aux recommandations de ses rapports afin de pérenniser la compétitivité du secteur.

Le soutien de l'**industrie aéronautique belge**, notamment en ce qui concerne la recherche et le développement, par la (co)gestion, au sein de la plateforme aéronautique fédérale, des dossiers de soutien fédéral (en coopération avec le SPP Politique scientifique - Belspo), permet à la Belgique d'être un acteur important dans l'industrie aéronautique européenne et revêt par conséquent un intérêt stratégique pour l'avenir, sans perdre de vue les défis de la transition énergétique et climatique.

En ce qui concerne en particulier le **secteur agroalimentaire**, suite à la concertation intervenue avec l'ensemble des maillons de ce secteur, il conviendra de poursuivre l'adoption et la mise en œuvre des mesures identifiées notamment aux niveaux de :

- la **transparence des coûts** de production des producteurs agricoles (sur la base d'un renforcement du rôle et de l'expertise de l'Observatoire des prix),
- d'un meilleur encadrement réglementaire des **pratiques contractuelles** dans le secteur ainsi que des promotions excessives et
- du soutien aux différentes filières agricoles par l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques contractuelles et la mise en place d'un **référent**.

Aussi, dans le cadre de la réglementation des produits alimentaires, il y a un besoin de mieux défendre l'industrie alimentaire. **L'étiquetage** des produits et en particulier **des produits alimentaires** est une préoccupation importante, et le SPF Economie a son rôle à jouer dans le cadre des pratiques loyales non seulement pour les fournisseurs, mais aussi pour les consommateurs. La transparence de l'étiquetage et une harmonisation au niveau de l'UE sont importantes.

# PRINCIPALES CONCLUSIONS

**Les secteurs de réseau (comme l'énergie et les télécommunications) ne sont pas seulement essentiels pour le tissu économique et le soutien de l'activité économique, ils sont également un important facteur en matière d'emploi.**

- Il est nécessaire de disposer d'une vision stratégique et d'un plan d'action en ce qui concerne les investissements dans les infrastructures de réseau afin de favoriser la transition.
- Une vision énergétique multivectorielle doit être élaborée. Le PNEC peut jouer un rôle dans ce contexte.
- Le suivi des objectifs climatiques et énergétiques devra être assuré à l'aide de nouvelles statistiques à développer.
- Le contrôle de la sécurité de l'approvisionnement reste crucial.
- Pour accélérer la transition énergétique, il faut poursuivre le déploiement de la production d'énergie offshore et de l'hydrogène.
- Un financement structurel de l'innovation et du développement de nouvelles technologies est indispensable.
- Le déploiement de l'économie numérique requiert d'accorder une attention permanente à un réseau de télécommunications performant.
- Les connaissances, les compétences mais aussi un encadrement de la transition numérique sont nécessaires.
- La numérisation doit concerner tous les citoyens, consommateurs et entreprises. Un plan pour l'e-inclusion doit y contribuer.
- Il faut investir dans un laboratoire de test basé sur la technologie quantique.
- L'avenir du secteur postal en Belgique doit continuer à être analysé.
- Il faut veiller à la compétitivité de certains secteurs stratégiques belges importants (entre autre l'industrie de défense, le secteur pharmaceutique, l'industrie aéronautique et le secteur agroalimentaire).

# Un modèle d'avenir stable et compétitif pour les entreprises et PME

Un environnement entrepreneurial stable qui encourage les investissements, l'innovation et la croissance est essentiel pour la compétitivité de notre pays.

## 1. Attention pour les PME et les indépendants

Comme indiqué dans l'introduction, la Belgique est principalement composée de PME. Il faut veiller à ce que nos **PME occupent une juste place** dans la stratégie industrielle européenne et dans les écosystèmes et les chaînes de valeur identifiées pour contribuer à l'autonomie stratégique de l'UE.

Pour assurer la sécurité de leur développement, nos PME devront être soutenues dans leur obligation d'implémenter les exigences européennes en matière de cybersécurité, de résilience, d'intelligence artificielle et d'accès aux données. Il faut continuer de mener des **actions d'information, d'accompagnement, d'échange de bonnes pratiques et de mise à disposition d'outils** à destination spécifique des PME, facilitant la transition numérique et durable, en particulier en matière d'économie circulaire. Une concertation avec les Régions et les parties prenantes, via des organes de coordination existantes, reste primordiale.

*Il faut continuer de mener des actions d'information, d'accompagnement, d'échange de bonnes pratiques et de mise à disposition d'outils à destination spécifique des PME.*

Il convient de favoriser toutes les **formes inclusives et durables d'entrepreneuriat et d'artisanat**, et d'assurer un encadrement réglementaire adapté et dynamique aux professions intellectuelles et le développement d'un climat favorable à la création de start-up et à la croissance de scale-up.

Il faut poursuivre la **simplification des processus administratifs et la numérisation** des procédures administratives pour les PME, notamment dans le cadre du « Single Digital Gateway », encourager l'utilisation effective des données dans la **Banque-Carrefour des Entreprises** à tous les niveaux de pouvoir, faire appel aux guichets d'entreprises comme initiateur fiable, avec une attention permanente au risque de fracture numérique et à la garantie d'une aide individualisée en particulier pour nos indépendants et nos PME.

Transversale par nature, la politique fédérale des PME nécessite, pour être cohérente et efficace, l'identification et le renforcement de la dimension PME dans les différentes politiques menées par le gouvernement fédéral. Pour contribuer à une politique intégrée et transparente, au service des préoccupations des PME et de la dynamique entrepreneuriale belges, il faut mettre en place un **nouveau plan fédéral des PME**, accordant la priorité au « Think small first » via un cadre légal.

## 2. L'économie circulaire comme modèle économique

La transition vers l'**économie circulaire** est une voie incontournable vers un avenir plus durable, résilient et équitable. Dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources naturelles, la perte de biodiversité, le changement climatique, et une société de consommation excessive, il convient d'apporter les réponses aux défis environnementaux et économiques actuels par une transformation de notre modèle économique en un modèle plus durable et plus viable, avec l'économie circulaire comme leitmotiv pour l'avenir de l'économie belge. Le passage à une économie

*Il convient d'apporter les réponses aux défis environnementaux et économiques actuels par une transformation de notre modèle économique en un modèle plus durable et plus viable, avec l'économie circulaire comme leitmotiv pour l'avenir de l'économie belge.*

circulaire, dans laquelle les produits sont fabriqués et consommés dans le cadre d'un cycle, est essentiel : de cette manière, nous préservons la valeur des matières premières et des matériaux le plus longtemps possible, et nous réduisons les déchets autant que possible.

Pour nos consommateurs, l'environnement et surtout pour nos entreprises, et en particulier pour nos PME et nos TPE, l'économie circulaire est synonyme d'**avantages économiques**, en

soutenant une réduction de coûts, une meilleure maîtrise des chaînes d'approvisionnement, une relocalisation du savoir-faire et de l'emploi, contribuant ainsi à renforcer leur résilience en cas d'incidents ou de crises plus graves.

Sous la prochaine législature, il faudra donc **poursuivre les travaux** au niveau européen et intra-belge. Parmi ceux-ci figure la demande formulée à la Plateforme intra-belge de l'économie circulaire par les fédérations d'entreprises d'organiser une enquête sur l'économie circulaire auprès des entreprises. En concertation avec Statbel et sur la base des données déjà disponibles en la matière, tant au niveau fédéral qu'au niveau des entités fédérées, le SPF Economie assurera une **étude de faisabilité** sur la question. Celle-ci sera menée en accordant une attention particulière à la minimisation de la charge administrative imposée aux entreprises.

En concertation avec les parties prenantes et les organes d'avis concernés, un nouveau Plan d'action fédéral pour l'économie circulaire est à élaborer. Une attention particulière devrait être accordée à la chimie durable, à la consommation durable, à la finance durable, à la gestion durable des sables et au monitoring de l'économie circulaire en Belgique.

Une attention particulière doit aussi être accordée à la circularité et à la durabilité en ce qui concerne l'extraction de sable. Il faut définir une **politique économique durable du sable**. La gestion durable de la ressource primaire de sable marin à un juste prix requiert l'établissement d'un équilibre rigoureux entre les quotas d'extraction actuellement plafonnés à 3 millions de m<sup>3</sup> par an et l'évolution des besoins industriels en sable marin. Un **planning stratégique pour le sable** prenant en compte l'ensemble des facteurs économiques et environnementaux sera certainement nécessaire durant la prochaine décennie. Pour garantir la durabilité de l'activité, son impact sur l'environnement doit être surveillé sans relâche. Cela implique des **mesures scientifiques** en mer régulières dans et autour des zones d'extraction.

Il conviendra aussi de développer un plan d'action national (fédéral) de substitution des produits chimiques pour donner forme à la stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des



produits chimiques. Les PFAS<sup>14</sup> sont actuellement l'exemple le plus médiatisé de substances préoccupantes pour lesquelles une substitution doit être trouvée. L'objectif est que ce plan holistique mise sur la réglementation, le soutien financier de projets innovants et la diffusion d'informations.

La transformation passe aussi par des nouveaux modèles de production et de consommation plus responsables et des pratiques qui favorisent le partage. Dans ce cadre, le SPF Economie continuera à informer et sensibiliser les consommateurs à la consommation durable et à l'économie circulaire en mettant l'accent sur l'augmentation du pouvoir d'achat, le coût des biens de consommation sur l'ensemble du cycle de vie, les droits des consommateurs (par exemple en matière de garanties), la traçabilité des produits (passeport produit) ou encore sur le nouvel indice belge de réparabilité. Cette initiative sera mise en œuvre en cohérence et complémentarité à l'action des Régions qui développent déjà des stratégies en la matière. Outre l'économie circulaire, il importera de sensibiliser les consommateurs aux multiples avantages des autres modèles de consommation plus durable que sont l'économie de partage, l'économie sociale et l'économie de la fonctionnalité.

L'absence de principes circulaires dans les stratégies de financement et d'investissement entraîne aujourd'hui la prédominance d'une économie linéaire, qui nuit à la durabilité et à la prospérité économique. Le SPF Economie peut contribuer à améliorer l'écosystème de l'investissement vers des activités économiques durables (demande de capital, offre de capital privé et public, cadre institutionnel et structure du marché) en participant aux négociations et à la transposition des législations dans ces matières, comme par exemple les obligations de rapportage durable<sup>15</sup>, la Taxonomie européenne ou le développement d'une « Belgian Sustainable Finance Strategy ».

Le SPF continuera à monitorer la circularité de l'économie belge à l'aide de la méthodologie Eurostat et d'autres indicateurs appropriés, en concertation avec les Régions et les secteurs, notamment la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB). Ce suivi permettra de renforcer la sensibilisation des parties prenantes et permettra d'identifier les actions et secteurs clés pour la transition vers une économie circulaire et durable en Belgique.

### 3. Un cadre juridique clair

Afin de consolider le paysage économique et de promouvoir la croissance économique, il est important d'offrir des perspectives à long terme aux entreprises. Il faut veiller à une « **better regulation** », via la réalisation d'**analyses d'impact de la réglementation**, dont en particulier le test PME.

Tout d'abord, la simplification et la numérisation sont importantes dans ce contexte. Il faut viser une **amélioration continue des applications de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE)**, l'amélioration de la qualité des données et une coopération complémentaire avec d'autres applications gouvernementales, par exemple dans le cadre du « Single Digital Gateway ».

**Afin de consolider le paysage économique et de promouvoir la croissance économique, il est important d'offrir des perspectives à long terme aux entreprises.**

14 Alkyles perfluorés et polyfluorés : groupe de substances chimiques fabriquées par l'homme qui sont utilisées dans une grande variété d'applications en raison de leurs propriétés hydrofuges, anti-graisse et anti-salissures. L'exposition aux PFAS peut avoir des effets néfastes sur l'environnement et sur la santé humaine et animale.

15 Corporate Sustainable Reporting Directive

## Rapportage

En lien avec la transition vers une économie circulaire, au niveau des entreprises, une solution devrait être recherchée en vue de mettre en place un cadre juridique stable et cohérent en matière de durabilité. Des nouveaux domaines se développent liés à la durabilité et à la vigilance des entreprises en matière de droits humains.

A cet égard, la transposition de la directive « **Corporate Sustainability Reporting** » (CSRD) devra être rapidement menée à son terme étant donné que la Belgique est en retard de transposition.

Par ailleurs, le règlement sur le travail forcé récemment adopté devra être mis en œuvre et la directive sur le **devoir de vigilance des entreprises** devra être transposée sans goldplating. Enfin, ces travaux devront viser à atteindre l'objectif de ces réglementations, sans surcharge administrative. Un **point d'entrée unique** (« SPOC ») pour les entreprises concernant leurs questions sur les cadres réglementaires imposant des obligations de « due diligence » jouera un rôle clé [outre CS3D et Forced labour, il existe une série de règles en vigueur ou en passe de l'être pour lesquelles nous pourrions recevoir les questions des entreprises comme CSRD, 3TG<sup>16</sup>, batteries, déforestation (à rediriger vers les autorités compétentes et donc nécessité de créer un réseau efficace intra-belge sur le sujet)].

Le CSRD et le devoir de vigilance sont les défis de demain pour les entreprises. Un accompagnement des entreprises, basé sur l'expertise, est à mettre en place.

## B2B

De plus, l'évolution des modes de consommation vers une économie de la fonctionnalité ainsi que l'évolution des pratiques de marché dans la grande distribution ont mis en lumière la nécessité de **mieux encadrer certains éléments des contrats entre les entreprises**. De même, l'inflation importante et les difficultés de certains secteurs, comme le secteur automobile, l'agriculture ou la grande distribution alimentaire ont mis en exergue les déséquilibres qui peuvent exister dans les relations entre les fabricants/importateurs des produits mis sur le marché belge et leurs distributeurs, auxquels sont parfois demandés des investissements importants, sans garantie d'une juste rémunération. Il est dès lors nécessaire d'aller plus loin dans les dispositions relatives aux **relations entre entreprises**, que l'on trouve dans le livre VI du Code de droit économique et de moderniser et de clarifier les dispositions du livre X du même Code, relatif à certains types de contrats entre entreprises, comme les contrats d'agence commerciale, de concession de vente ou encore de partenariat commercial. Le cas échéant, la question de l'opportunité de prévoir des mesures sectorielles spécifiques au secteur automobile et à certains autres secteurs en déséquilibre pourrait être envisagée.

## Norme énergétique

Pour parvenir à un bon équilibre entre la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des citoyens, le gouvernement veille à ce que l'évolution soit comparable à celle des pays voisins en poursuivant la mise en œuvre de la **norme énergétique**. L'objectif est que la partie fédérale de la facture d'électricité reste gérable et acceptable, conformément aux résultats de la norme énergétique de référence. Dans ce cadre, les efforts porteront notamment sur le fait de compenser l'impact des tarifs de transport pour certaines catégories de consommateurs finaux de l'industrie belge. Cela

---

<sup>16</sup> Minéraux de conflit: tin, tungsten, tantalum & gold.



se fera si une étude de la CREG révèle que ces consommateurs sont désavantagés en termes de concurrence par rapport à leurs homologues dans les pays voisins. Ces compensations tarifaires ne sont accordées qu'à condition d'être indispensables à certaines catégories de consommateurs industriels afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et d'accélérer la transition énergétique. Le cas échéant, dans la mesure où aucun arrêté d'exécution ne serait pris dans les prochains mois, il reviendrait au prochain gouvernement de définir l'ampleur / le montant des compensations envisagées ainsi que de déterminer le groupe cible du régime d'aide et la procédure d'octroi de la compensation. Un protocole d'accord devra aussi être conclu entre le gestionnaire du réseau, la CREG et l'État belge afin de réglementer les flux de financement. Si cela n'a pas encore été fait, un prochain gouvernement devra, préalablement à toute application, examiner la conformité du projet de régime en question aux règles européennes en matière d'aides d'État avec la Commission européenne.

## 4. Place à l'innovation

Un système de protection de la **propriété intellectuelle** (brevets d'invention, certificats complémentaires de protection, marques, dessins et modèles, droit d'auteur et droits voisins, indications géographiques, droit d'obtention végétale) est indispensable pour maintenir un climat favorable à l'investissement dans la recherche et le développement (R&D) et dans l'innovation et ainsi soutenir et attirer des entreprises innovantes. Les actifs incorporels tels que les brevets sont de plus en plus importants dans l'économie de la connaissance d'aujourd'hui.

Dans ce contexte, à l'échelle de l'Union européenne (UE), il est important de réduire la fragmentation actuelle du système européen de propriété intellectuelle due aux pratiques nationales divergentes en matière de **certificats complémentaires de protection (CCP)** et de créer un CCP unitaire complétant le brevet unitaire, en prenant en compte les besoins des utilisateurs et en respectant la cohérence du système du brevet unitaire et de la juridiction unifiée du brevet. La mise en place d'un système cohérent de **licences obligatoires** en matière de brevets au niveau de l'UE contribuerait également à améliorer la résilience de l'UE et de ses États membres en cas de crise (pensons par exemple aux vaccins pendant la crise Covid-19).

Au niveau belge, il est important de prendre des mesures qui soutiennent l'accès des entreprises innovantes, en particulier des PME, des universités et des centres de recherche aux systèmes de propriété intellectuelle. Il convient également de voir les mesures qui peuvent être prises en concertation avec les institutions financières actives en Belgique afin de mieux valoriser financièrement les actifs intangibles protégés par des droits de propriété intellectuelle. Enfin, afin de favoriser un climat propice à l'investissement dans les activités innovantes en Belgique, il conviendra de mettre en place un **centre de connaissance** en matière de règlement alternatif des **litiges** portant sur des droits de propriété intellectuelle.

Il est nécessaire de procéder à la **simplification administrative** de la **prime unique d'innovation** et de la rendre permanente. En simplifiant les limites actuelles, il serait possible de réduire la charge de travail des entreprises, de supprimer les inégalités désavantageant les plus petites entreprises et d'introduire une plus grande équité entre les travailleurs.

La pertinence et l'impact des actions des **centres collectifs** en faveur de la compétitivité technologique de leurs entreprises membres augmentent considérablement avec la mondialisation et l'environnement diversifié dans lequel ils évoluent. En leur communiquant notre politique, ils pourront y réagir en conséquence. Le gouvernement peut en outre s'engager dans des projets complémen-

taires à la réglementation, mais bénéfiques pour la société. Pensons par exemple à la circularité dans la construction, etc.

La normalisation joue un rôle crucial dans la définition d'un **cadre technique** adapté aux besoins des entreprises et dans l'intégration des réponses aux défis sociaux, et par conséquent dans l'objectif de parvenir à une économie plus durable et circulaire. Un soutien est également nécessaire pour la **pré-normalisation**, laquelle développe les connaissances techniques essentielles à l'élaboration de normes pertinentes favorisant la résilience, la durabilité et la circularité. Par ailleurs, les PME doivent être soutenues par les **Antennes-Normes**, lesquelles les informent sur les normes existantes ou prévues et sur la bonne manière de les appliquer. Aussi bien la prénormalisation que les Antennes-Normes sont mises en place par les **centres de recherche collectifs sectoriels**, lesquels constituent eux-mêmes un instrument unique et capital pour la compétitivité des entreprises belges dans les secteurs concernés (par ex. la construction, la technologie, le textile).

Enfin, l'innovation technologique est également essentielle pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. L'Agence internationale de l'Énergie (AIE) souligne la nécessité d'accélérer le développement de technologies énergétiques propres, surtout pour l'industrie lourde et le transport longue distance. L'Europe, y compris la Belgique, doit investir dans l'innovation pour maintenir sa compétitivité mondiale. La transition énergétique est donc aussi une question économique. Au niveau fédéral, le **Fonds de transition énergétique** soutient la recherche et le développement dans le cadre des compétences fédérales en matière d'énergie depuis 2017, mais aucun financement n'est garanti au-delà de 2025. Les **appels spécifiques pour les projets innovants dans le domaine de l'hydrogène**, financés par des fonds européens dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience, ne

**Enfin, l'innovation technologique est également essentielle pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.**

disposent pas non plus actuellement de budget supplémentaire pour l'avenir. Le **financement structurel** du Fonds de transition énergétique et des appels à projets innovants est toutefois crucial pour la transition énergétique et pour la position concurrentielle de la Belgique en matière de R&D et d'innovation.

De plus, la Belgique est à la pointe dans **la recherche et le développement nucléaires** et possède une grande expertise dans la gestion sûre des déchets radioactifs et des combustibles usés. Nous devons continuer à investir dans le maintien de cette expertise afin de garantir un niveau élevé de sécurité et décharger les générations futures. La Belgique poursuit les recherches internationales pour trouver des solutions innovantes pour les déchets hautement radioactifs et le démantèlement des centrales nucléaires et s'efforce de préserver la production de radio-isotopes. Un important projet en cours est la construction de MYRRHA, une infrastructure de recherche nucléaire d'intérêt européen. En outre, le gouvernement fédéral a lancé un programme de recherche à long terme sur les petits réacteurs modulaires (SMR), pour lequel 100 millions d'euros ont été débloqués jusqu'en 2028, afin de mettre en œuvre un programme de recherche d'une valeur de 175 millions d'euros pour tenir compte de la contribution attendue des autres partenaires du futur consortium SMR. Le prochain gouvernement devra prendre des décisions stratégiques pour poursuivre ces deux ambitions : le développement de solutions innovantes pour les déchets hautement radioactifs et l'industrialisation des petits réacteurs modulaires. La Belgique travaille aussi sur l'énergie produite par la fusion nucléaire en coopération avec EURATOM et d'autres États membres.

## 5. Marchés publics

Les autorités constituent un investisseur et un acheteur importants des travaux, fournitures et services. En outre, les marchés et investissements publics peuvent aussi servir de catalyseur pour l'innovation, la durabilité et la numérisation. Des marchés publics responsables et ciblés peuvent stimuler l'économie. Un **guide fédéral stratégique pour les marchés publics mettant l'accent sur le soutien des entreprises** et l'économie et tenant compte des exigences liées aux défis environnementaux renforce la résilience de notre économie et veille à inclure les entreprises dans la transition. Il est nécessaire d'accorder une attention particulière à l'accès des PME aux marchés publics et de les **sensibiliser** dans ce domaine. À cette fin, le SPF Economie dispose d'outils spécifiques pour soutenir les entreprises, en particulier l'accréditation des entrepreneurs, laquelle joue un rôle crucial dans l'accès aux marchés publics. En outre, les indices de prix des matériaux de construction (la «Mercuriale») publiés mensuellement par le SPF Economie, jouent un rôle important dans le suivi de l'évolution des prix et sont également utilisés dans les clauses de révision des prix des contrats de construction. Dans les marchés publics, l'utilisation est facultative mais très largement répandue.

*Les autorités constituent un investisseur et un acheteur importants des travaux, fournitures et services. En outre, les marchés et investissements publics peuvent aussi servir de catalyseur pour l'innovation, la durabilité et la numérisation.*

# PRINCIPALES CONCLUSIONS

**Les entreprises belges doivent pouvoir bénéficier d'un environnement entrepreneurial stable encourageant les investissements, l'innovation et la croissance.**

- Il est primordial d'intégrer l'économie circulaire dans les modèles d'entreprise.
- La plateforme intra-belge d'économie circulaire joue un rôle crucial pour harmoniser et rassembler les initiatives fédérales et nationales et pour faire passer la transition vers un modèle circulaire au niveau national.
- Un nouveau plan d'action fédéral pour l'économie circulaire doit être élaboré sur la base d'un cadre de suivi national.
- Le sable est un produit économiquement important (entre autres pour le secteur de la construction) et il est nécessaire de disposer d'une planification stratégique pour l'utilisation du sable au juste prix.
- Il convient d'élaborer un plan de substitution des produits chimiques dangereux.
- Il faut veiller en permanence à une meilleure réglementation et à la simplification administrative, en accordant une attention particulière aux PME et aux indépendants.
- Il est important d'aider les entreprises à relever les nouveaux défis et à répondre aux exigences en matière de rapports de durabilité.
- Les relations B2B doivent être encadrées, sans nuire au fonctionnement libre du marché.
- Un plan pour les PME, plaçant les intérêts des plus petites entreprises au centre des préoccupations, est essentiel.
- Il est important de soutenir les centres collectifs dans le processus d'innovation.
- Les entreprises doivent être suffisamment encouragées à innover, notamment à l'aide de la prime d'innovation, mais elles doivent aussi être protégées par le biais de brevets.
- La normalisation offre un cadre technique et va de pair avec l'innovation. Il est important de soutenir les centres collectifs dans le processus d'innovation.
- Les autorités peuvent soutenir les entreprises et contribuer à la double transition grâce à un guide fédéral pour les marchés publics.
- Il faut veiller à la compétitivité de certains secteurs stratégiques belges importants (entre autre l'industrie de défense, le secteur pharmaceutique, l'industrie aéronautique et le secteur agroalimentaire).

# Protection des consommateurs et transition juste et inclusive

La transition numérique et durable requiert de nombreux efforts, mais est la clé d'une économie prospère. Il est néanmoins essentiel que cette transition soit juste et inclusive. Le Conseil central de l'Economie l'a également confirmé dans son rapport annuel Emploi Compétitivité. La double transition comporte un troisième volet : le pilier social. La transition ne peut exclure personne (principe « leave no one behind »). Ceci nécessitera aussi le développement de statistiques publiques avec davantage de ventilations, notamment : (1) la population par âge, genre, niveau de revenu, éducation, ... (2) les entreprises par secteur, taille, produits, ...

*La double transition comporte un troisième volet : le pilier social. La transition ne peut exclure personne (principe « leave no one behind »).*

## 1. Un consommateur conscient

La technologie numérique et la diffusion des informations sont de plus en plus rapides, mais aussi de plus en plus dangereuses, ce qui rend les consommateurs plus vulnérables. Le précédent gouvernement a procédé à une évaluation des services de médiation des consommateurs. Cette évaluation, cumulée avec le lancement de la plateforme ConsumerConnect, laquelle rassemble toutes les informations pour le consommateur sur un seul site, a fait apparaître la nécessité d'une plus grande intégration de ces services de médiation ainsi que l'opportunité de renforcer les médiateurs sectoriels. Il est nécessaire d'**étendre ConsumerConnect à d'autres thèmes** liés à la protection du consommateur et d'**intégrer d'autres SPF** (par exemple Mobilité et Santé publique) et **services de médiation** auprès desquels **une plainte peut être déposée directement** afin que la réglementation économique reste maitrisable pour les consommateurs. De plus, ConsumerConnect doit encore être optimisé, notamment à l'aide de l'intelligence artificielle, pour que les consommateurs puissent trouver rapidement et facilement des réponses de qualité à leurs questions et puissent parallèlement entreprendre les actions nécessaires (déposer un signalement, introduire une plainte, poser une question).

*La technologie numérique et la diffusion des informations sont de plus en plus rapides, mais aussi de plus en plus dangereuses, ce qui rend les consommateurs plus vulnérables.*

Un **traitement correct des litiges** est également capital dans ce contexte. Au niveau européen, des travaux sont en cours afin d'améliorer la directive relative au règlement alternatif des litiges. Afin de permettre aux consommateurs de trouver rapidement et efficacement une solution aux litiges qui peuvent survenir dans le cadre de leurs contrats avec des entreprises, le mode de fonctionnement du Service de Médiation pour le Consommateur en tant que service résiduaire et ses interactions avec les autres services sectoriels seront adaptés.

Afin d'aider le citoyen à faire des choix éclairés et, en particulier, de contrer la désinformation et l'augmentation des fake news, il est également indispensable de développer une communication moderne et adaptée aux publics ciblés.

## 2. Prix abordables

Des prix abordables contribuent au pouvoir d'achat et à la prospérité. Pour que la transition énergétique réussisse, il est essentiel que **l'énergie reste abordable tant pour les ménages que pour les entreprises**, étant donné que l'énergie est un droit fondamental qui doit être accessible à tous. Selon le baromètre de la pauvreté<sup>17</sup> de la Fondation Roi Baudouin, 20,6 % des ménages belges étaient en situation de précarité énergétique en 2021 et ce pourcentage n'a que peu évolué depuis 2009. L'existence notamment d'un **tarif social fédéral pour l'énergie** protège toutefois les ménages les plus vulnérables de la **précarité énergétique** en limitant le poids de leur facture énergétique. Le rapport 2022 de la Banque nationale<sup>18</sup> confirme aussi que le tarif social accroît le pouvoir d'achat et a un effet positif direct sur l'inflation, car l'énergie représente une plus grande partie du budget par rapport aux ménages ayant des revenus plus élevés. Les mesures fédérales contribuent ainsi à la transition énergétique en veillant à ce que les citoyens disposent d'une plus grande marge de manœuvre financière pour investir. Le renforcement des différents fonds fédéraux pour l'énergie et l'élaboration d'une coopération holistique entre les différents niveaux doit permettre de concrétiser le principe « **leave no one behind** ». Le futur gouvernement devra poursuivre ces efforts pour soutenir les citoyens vulnérables en continuant à investir résolument dans les mesures fédérales.

Aussi, il conviendra de mettre en œuvre des mesures concrètes pour **résorber la fracture numérique comme l'actualisation des caractéristiques de l'offre internet sociale** aux prix et vitesses d'une consommation médiane. Les caractéristiques techniques et économiques de **l'offre internet sociale** peuvent être révisées par le Roi si celles-ci sont jugées moins efficaces du fait de l'évolution des conditions du marché, des prix ou des besoins des utilisateurs, afin de garantir l'inclusion numérique.

Définir un **prix « juste » pour les médicaments** est capital tant pour la sécurité sociale que pour les entreprises pharmaceutiques qui commercialisent les médicaments et contribue à l'accès aux médicaments et à leur disponibilité. Ces prochaines années, des efforts supplémentaires doivent être fournis pour étudier les services paramédicaux en vue de répertorier les dysfonctionnements éventuels du marché, en accordant par exemple une attention particulière au marché des prothèses auditives, des laboratoires dentaires, des maisons de repos et de soins, etc.

## 3. (Accès aux) services financiers

En réponse au changement climatique et aux catastrophes naturelles potentielles qui y sont associées, une solution durable devrait être recherchée pour protéger les personnes assurées en vue de fournir une **indemnisation complète pour les dommages causés par ces catastrophes naturelles**. Il conviendra de poursuivre les **discussions avec les Régions** en vue de la mise sur pied d'un système d'indemnisation complet des victimes de ces catastrophes.

Par ailleurs, il faut de plus en plus tenir compte du risque d'**exclusion financière des consommateurs**. Chaque consommateur doit avoir un accès garanti aux **services bancaires de base**. En outre, il faut également veiller à l'accès aux espèces, comme exposé dans la Proposition de Règlement relative au cours légal des euros en espèces, et par conséquent surveiller et empêcher le démantèlement progressif des distributeurs automatiques de billets. L'accord sur **l'accès aux distributeurs automatiques de billets** conclu entre le gouvernement fédéral et la Fédération belge du secteur

<sup>17</sup> <https://kbs-frb.be/fr/barometre-de-la-precarite-energetique-2021>

<sup>18</sup> [https://www.nbb.be/doc/ts/publications/nbbreport/2022/fr/t1/rapport2022\\_ti\\_complet.pdf](https://www.nbb.be/doc/ts/publications/nbbreport/2022/fr/t1/rapport2022_ti_complet.pdf)

financier Febelfin et Batopin, devra faire l'objet d'une évaluation, quant au fonctionnement, à l'effectivité, et aux effets de cet accord, au plus tard pour le 30 juin 2027. Il conviendra, également, de prendre en compte l'enquête de l'Autorité belge de la concurrence consistant, notamment, à savoir si le programme Batopin respecte le droit à la concurrence.

Des mesures sont nécessaires pour encourager l'inclusion et l'éducation financières du consommateur, en particulier des groupes vulnérables de consommateurs. Dans le cadre de la **lutte contre le surendettement**, l'octroi des moyens spécifiques et récurrents au niveau fédéral s'avère nécessaire afin de soutenir des **projets de prévention** tels que l'organisation de diffusions d'informations vers le grand public. Cela devrait se faire notamment par une indexation des contributions à verser dans le cadre de la loi du 5 juillet 1998 relative au règlement collectif de dettes et à la possibilité de vente de gré à gré des biens immeubles saisis.

## 4. Surveillance du marché

La **surveillance du marché sur le plan de la sécurité et de la conformité des produits et services** est un important moyen de protéger les consommateurs et de garantir une concurrence loyale sur le marché belge ainsi que la compétitivité des entreprises belges.

En raison des tendances sociétales, le SPF Economie doit renouveler son approche (de contrôle). La surveillance du marché fait face à un défi majeur : agir suffisamment rapidement et précisément contre les produits non conformes dans une société en mutation (par ex. augmentation de l'e-commerce).

*En raison des tendances sociétales, le SPF Economie doit renouveler son approche (de contrôle).*

Alors qu'une surveillance (restreinte) de la chaîne économique classique est toujours nécessaire, une surveillance supplémentaire doit être mise en place pour les ventes en ligne et les importations directes chez le consommateur. Cela requiert une plus grande automatisation du processus de contrôle, la mise en œuvre continue de **nouvelles techniques numériques** dans le processus (par ex. eID fictives pour les services de contrôle) et un important **élargissement des capacités de contrôle**, y compris des tests en laboratoires, des compétences de contrôle permettant de mettre fin immédiatement aux infractions, des systèmes de gestion de dossiers performants et des systèmes de communication sur les produits non conformes (par ex. créer un système de publication des rappels ou des retraits de produits).

### Sécurité

En matière de sécurité, une attention particulière doit être accordée à certains produits et services.

Avant tout, les **installations énergétiques** ne peuvent pas être ignorées dans notre vie quotidienne, tant dans l'environnement privé que professionnel, compte tenu de leur nécessité dans différents domaines : production, transformation, transport, distribution et utilisation de l'énergie. Elles restent une source potentielle de risques pour les personnes et les biens, ce qui nécessite des mesures de sécurité réglementaires.

Il faut mener une simplification administrative du processus des sanctions dans ce domaine ; poursuivre les projets de restructuration administrative des législations concernées (exemples : renforcement des bases légales, fonctionnement des organismes agréés, contrôle de la vente d'habitation, ...) ; mettre en place un cadastre des contrôles des installations électriques réalisés par les organismes agréés et assurer une synergie de la compétence partagée des législations concernées (exemple : RGIE).



La lutte contre le **commerce illégal de feux d'artifice** constitue aussi un point particulier pour la surveillance du marché. Le Pyro-pass est un document identifiant de manière formelle, claire et univoque les personnes ayant des connaissances spécialisées au niveau du Benelux. Toutefois, le stockage des feux d'artifice saisis et leur destruction en temps utile continuent de poser problème. Il est nécessaire de disposer d'une capacité de stockage suffisante et sécurisée pour les feux d'artifice et de procéder à leur destruction annuelle. Cela devrait se faire par un accord permanent remplaçant l'actuel protocole de coopération entre les SPF Justice, Economie et le ministère de la Défense. L'idéal serait de disposer d'un lieu de stockage propre géré par le gouvernement fédéral et d'un contrat cadre avec un organisme de destruction.

## Métrologie

En outre, il convient de souligner que les nouvelles technologies exigent aussi d'étudier de nouvelles techniques de mesure et de contrôle. Nous sommes par exemple confrontés à l'émergence de la technologie quantique.

Lors de la **recharge des batteries des véhicules électriques, des bornes et des installations de chargement sont utilisées**. Celles-ci mesurent la quantité d'énergie fournie. Néanmoins, il n'existe encore aucun consensus européen sur les méthodes de mesure et de contrôle à utiliser dans ce contexte. Pour garantir le bon fonctionnement du marché intérieur au sein de l'Union européenne, il est nécessaire que les exigences techniques essentielles (en particulier en ce qui concerne les obligations de vérification périodique des bornes de chargement) soient les mêmes dans tous les États membres européens. Développer les connaissances nécessaires dans ce domaine est indispensable pour pouvoir peser sur l'élaboration d'un cadre réglementaire européen général qui tienne compte des intérêts de l'industrie belge et de notre position en tant que pays de transit via nos ports et nos infrastructures routières.

Pour la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité, des **compteurs** qui mesurent la quantité livrée **d'eau, de gaz et d'énergie électrique** sont utilisés. Les **nouveaux compteurs numériques**, récemment introduits, s'inscrivent dans une tendance générale connue sous le nom de « Métrologie 4.0 », faisant partie de « Industrie 4.0 » : l'intégration de la technologie numérique dans les processus de production et de fabrication. La précision, l'efficacité et la fiabilité des processus de mesure sont améliorées et la connectivité permet de collecter, d'analyser et de partager les données en temps réel. Les processus peuvent ainsi être optimisés au profit de l'industrie et des consommateurs. Il est impératif de développer et d'investir davantage dans des **méthodes de contrôle métrologique adéquates, et leur application, pour ces compteurs numériques** afin de maintenir la confiance des utilisateurs et de garantir le déploiement et l'adoption de ces nouvelles possibilités technologiques.

## Accréditation

Nous voulons avoir une confiance aveugle dans la qualité des produits et services, dans l'exactitude des résultats sanguins, dans le fait que la viande ne contient pas trop de bactéries, dans la sécurité des escalators, dans la compétence des ingénieurs en électricité, etc. Cela n'est possible que si les certificats et les rapports tiennent leurs promesses, et ce dans un système transfrontalier. Le **certificat d'accréditation, délivré par BELAC**, est la preuve formelle de la compétence d'une entreprise ou d'une institution, octroyée par un tiers partie indépendante. Le nombre croissant d'activités nécessitant une accréditation montre, une fois de plus, la nécessité d'un service d'accréditation fort.



## Inspection économique

L'inspection économique joue un rôle essentiel dans la protection des consommateurs et des entreprises contre les pratiques déloyales. L'inspection économique est indispensable dans l'exécution des objectifs et de la politique du ministre. Des enquêtes peuvent ainsi être menées dans des secteurs dont les pratiques nuisent au bon fonctionnement de notre économie.

Sous l'impulsion des législateurs belges et européens, la réglementation relative à la protection des consommateurs a été étendue et approfondie dans de nombreux domaines au cours de ces dernières années. Des règles plus strictes pour les sociétés plateformes (comme les médias sociaux et les boutiques en ligne), un règlement prévoyant des règles spécifiques pour les bornes de chargement, l'obligation de pouvoir payer en espèces ou par voie électronique et des règles plus strictes pour les annonces de réductions de prix en sont des exemples. Cette tendance se poursuivra à l'avenir. **Une inspection économique forte est nécessaire** afin de surveiller suffisamment l'application de la réglementation économique (en constante évolution). Une bonne interaction entre l'élaboration et l'évaluation des réglementations et leur application est cruciale à cet égard.

L'inspection économique continue de miser sur une forte présence dans les différents secteurs économiques et fixe ses priorités là où les besoins sont les plus élevés. Des compétences supplémentaires requièrent toutefois un renfort et une expertise supplémentaires. Il faut aussi supprimer les obstacles juridiques et pratiques à la **coopération avec les autres services publics** dont les compétences se chevauchent ou se complètent, par exemple en ce qui concerne les allégations environnementales.

L'inspection économique a pour objectif de **régulariser au maximum les infractions**. En étant depuis peu en mesure d'imposer elle-même des sanctions administratives et de les publier, elle peut aussi veiller à un respect plus efficace de la législation économique. Une inspection économique forte peut permettre de garantir les droits des consommateurs et des entreprises.

Le **règlement** sur la **coopération entre les autorités nationales** chargées de veiller à l'application de la législation en matière de **protection des consommateurs** (CPC) est à considérer dans ce cadre. Le CPC constitue une base solide pour l'application transfrontalière du droit européen de la consommation. Toutefois, un certain nombre d'**améliorations** doivent être apportées pour rendre les **procédures CPC** plus fluides et plus efficaces. En particulier accorder à la Commission européenne des pouvoirs d'enquêtes directes et de sanctions pour des infractions à grande échelle ayant une dimension européenne, avec des procédures et garanties juridiques nécessaires, semble indispensable pour lutter contre les pratiques commerciales illégales des grandes multinationales. Les autorités nationales ne doivent toutefois pas être privées de leur souveraineté et ces nouvelles règles devraient être conformes aux mécanismes d'application établis dans d'autres actes juridiques de l'UE. Une clause indiquant que le règlement CPC s'applique également aux entreprises basées en dehors de l'UE/EEE qui ciblent le marché intérieur devrait être envisagée.

# PRINCIPALES CONCLUSIONS

**La transition numérique et durable requiert de nombreux efforts, mais est la clé d'une économie prospère. Il est néanmoins essentiel que cette transition soit équitable et inclusive, en tenant compte de la protection du consommateur.**

- La responsabilisation et la sensibilisation des consommateurs jouent un rôle important. ConsumerConnect est un point d'accès à toutes les informations pour les consommateurs et doit être étendu à toutes les matières touchant les consommateurs, et ce de manière conviviale.
- Des prix abordables sont cruciaux pour que la transition n'exclue personne. En ce sens, le tarif social pour l'énergie et l'offre internet sociale doivent être maintenus.
- La sécurité des produits doit rester une priorité. En raison des évolutions technologiques constantes, il est nécessaire de disposer d'une approche actualisée en matière de contrôle et de surveillance.
- Le service d'accréditation joue un rôle clé, vu l'importance croissante de la demande externe de certificats.
- Une inspection économique forte, vu la réglementation économique plus complexe et le nombre croissant de défis sociétaux, est indispensable.





SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
N° d'entreprise : 0314.595.348  
[economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)